



Rapport Investisseur responsable

ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE-CLIMAT



Rapport Annuel Investisseur Responsable Groupe VYV

0. Editorial

L'état de santé des populations, la qualité et l'espérance de vie sont intrinsèquement liés à nos conditions de vie et aux territoires que nous habitons. Ces conditions de vie sont aujourd'hui impactées par les conséquences du changement climatique sur l'environnement et sur les ressources de la planète, mettant à l'épreuve la résilience des populations.

Le Groupe VYV, à travers sa raison d'agir « Pour une santé accessible à tous » s'engage. 1er groupe mutualiste de santé et de protection sociale en France, il protège – à travers ses trois métiers : assurance santé, prévoyance et retraite, soins et accompagnement, et logement - plus de 10 millions de personnes, soit près de 15% de la population française.

Face au dérèglement climatique, à la mise en danger de la biodiversité et des écosystèmes et à leurs impacts sur la santé, le Groupe VYV se veut être un acteur de santé solidaire, un acteur de la prévention des risques de santé et un acteur de la préservation des écosystèmes fragiles.

Alliant, performance, développement et solidarité, le projet stratégique du Groupe VYV - VYV 2025 - entend accroître l'impact positif des activités du Groupe sur la société à travers la mise en œuvre d'ambitions et d'engagements communs aux mutuelles fondatrices du Groupe – MGEN, HM, MNT et MMG – ainsi qu'aux maisons dédiées à la prévoyance, à l'épargne retraite, aux services et à l'activité soins et accompagnement.

L'investissement responsable s'inscrit pleinement dans cette trajectoire, le Groupe VYV est à ce titre devenu signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) début 2023. Ainsi, sur l'ensemble du périmètre prudentiel, le Groupe applique une politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) pour à la fois intégrer les enjeux sociétaux et environnementaux dans le cadre des objectifs Climat de l'Accord de Paris mais aussi contribuer aux 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Fort de l'union de ses maisons, l'ambition de VYV est de devenir exemplaire en matière de maîtrise de son empreinte environnementale pour contribuer à atténuer le dérèglement climatique.

Ce rapport a pour objectif de présenter la démarche d'investisseur durable du Groupe VYV mais aussi d'aborder l'intégration et le déploiement de cette démarche dans le processus d'investissement. Ce document porte également sur le renforcement de la démarche investisseur responsable du Groupe VYV, son évolution et les plans définis pour l'atteinte des objectifs fixés.

Signature (Delphine Maisonneuve et Stéphane Junique)



Ce rapport a été rédigé dans l'optique de suivre les exigences de l'Article 29 de la Loi Énergie-Climat de façon volontaire, les exigences de publication du Règlement 2019/2088 dit Règlement Disclosure (SFDR), les éléments requis par la Taskforce on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD) ainsi que les recommandations de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosure (TNFD). Ces éléments sont détaillés dans la table de correspondance se trouvant en annexe.



Structure proposée du rapport :

- 1. Le Groupe VYV, investisseur et mutualiste durablement engagé dans l'investissement responsable : démarche, gouvernance et engagement des parties prenantes**
 - 1.1 Présentation générale**
Démarche générale du Groupe
 - 1.2 Gouvernance de l'activité et objectifs**
Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance du Groupe
 - 1.3 Nos leviers d'engagements des parties prenantes**
 - 1.3.1 Déploiement des grands engagements du Groupe
 - 1.3.2 Moyens internes déployés
- 2. Intégration et déploiement de l'investissement responsable dans le processus d'investissement**
 - 2.1 Prise en compte des objectifs climatiques dans la politique d'investissement**
 - 2.1.1 Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris
 - 2.1.2 Mesure de l'exposition aux combustibles fossiles
 - 2.2 Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité**
Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
 - 2.3 Démarche de prise en compte des critères ESG et résultats**
Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques
- 3. Opportunités de renforcement de la démarche d'investisseur responsable et pilotage des plans d'actions**
 - 3.1 Conclusions sur les mesures d'amélioration identifiées**
Opportunités d'amélioration, actions concrètes à mettre en place et objectifs définis
- 4. Annexes**
 - 4.1 Table de correspondance réglementaire**
 - 4.2 Périmètres et méthodologie ESG**
 - 4.3 Indicateurs bruts et indicateurs SFDR (PAI)**
 - 4.4 Glossaire**

1. Le Groupe VYV, investisseur et mutualiste durablement engagé dans l'investissement responsable : démarche, gouvernance et engagement des parties prenantes

1.1 Présentation générale

Organisation générale du Groupe

Figure 1 : Présentation du Groupe VYV et de ses Maisons



Nos activités et chiffres clés en 2022

sur le périmètre combiné du Groupe VYV



10,8 millions
de personnes protégées

Plus de
46 000
collaborateurs*

Plus de
77 000
entreprises clientes en santé et prévoyance,
5 200 collectivités territoriales**,
17 ministères et établissements publics à caractère administratif.

10 000
élus locaux et militants dont
près de 2 600 délégués élus
parmi les adhérents

1 700
établissements de soins et d'accompagnement

4 millions
de personnes soignées et accompagnées par les équipes de VYV³

Plus de
210 000
logements dont 88% de logements
localitifs sociaux

Chiffre d'affaires :
10,1 milliards d'euros

Dont périmètre assurantiel : 7,6 milliards d'euros ventilés comme suit :

- santé : 5,8 milliards d'euros, dont 70% réalisés en santé individuelle et 30% en santé collective
- prévoyance : 1,6 milliard d'euros, dont 53% réalisés en prévoyance individuelle et 47% en prévoyance collective
- épargne retraite : 90 millions d'euros
- autre : 0,1 milliard d'euros

Dont offre de soins et d'accompagnement : 2,4 milliards d'euros

En ce qui concerne le logement, et en complément des 10,1 milliards d'euros du chiffre d'affaires du Groupe VYV, le chiffre d'affaires combiné du Groupe Arcade-VYV s'élève quant à lui à 819 M€ en 2022.

³ dont plus de 1 000 collaborateurs au sein du Groupe Arcade-VYV
^{**} la MNT comptabilise désormais les collectivités accompagnées dans le cadre d'une convention de participation et dans le cadre des partenariats MNT/CDG.

Le projet stratégique VYV 2025, adopté fin 2021, a pour ambition : « d'être le groupe de référence de santé et de protection sociale incarnant un projet de performance solidaire pour demain ». Un projet collectif de conquête pour permettre le développement de l'ensemble de nos maisons autour de nos trois métiers – assurances, soins et accompagnement et logement – au bénéfice de nos publics. Un projet qui s'inscrit aussi dans l'humain et permet au groupe d'accroître son impact positif sur la société et l'environnement

VYV 2025 est un projet d'accélération qui s'articule autour de quatre axes complémentaires. Ils sont développés par la mise en œuvre d'engagements et d'ambitions communs à l'ensemble de nos maisons, appuyés, pour quelques-uns, par les services et l'assistance. Certains engagements et ambitions ont pu capitaliser sur des travaux déjà lancés, leur permettant de délivrer des réalisations concrètes dès 2022. D'autres se mettent progressivement en marche pour aboutir d'ici 2025.

Figure 2 : Les 4 axes du plan stratégique VYV 2025



En tant qu'acteur mutualiste engagé, le Groupe VYV a naturellement intégré ses politiques de développement durable et d'investissement durable dans le premier axe du plan stratégique, centré sur le développement de notre empreinte mutualiste, y compris la recherche d'une exemplarité environnementale.



Focus sur des réalisations 2022 dans le cadre du plan stratégique VYV 2025

- Publication du manifeste pour le droit à la santé, raison d’agir et cœur de l’engagement du Groupe
- Lancement du label « mon logement santé » par l’intermédiaire du Groupe Arcade VYV qui a pour ambition de garantir aux occupants des logements labellisés une expérience de vie saine, désirable et résiliente.
- Création de l’association VYV Solidaires, pour accroître l’impact social et sociétal du Groupe. Sa finalité : encourager l’engagement concret des élus et des salariés de toutes nos maisons, sur tous les territoires, autour du renforcement du lien social et du don de soi.

La politique d’investisseur responsable du Groupe a été développée et documentée depuis plusieurs années. Elle constitue le socle commun dans laquelle sont définis les critères et grands principes en matière d’intégration environnementale, sociale et de bonne gouvernance. Elle a connu une forte évolution en 2021 pour prendre en compte la stratégie climat et les engagements biodiversité du Groupe. Cette politique a été validée par le conseil d’administration du Groupe VYV en janvier 2022. Son périmètre intègre 6 Maisons : Harmonie Mutuelle, SMACL Assurances, Mutex, MGEN, MNT et UMR.

Elle définit l’orientation des investissements vers les axes de la politique développement durable du Groupe, mais aussi les exclusions sectorielles et normatives. Les Maisons publient sur leurs sites internet leurs propres rapports règlementaires liés à la Règlementation SFDR.

Figure 3 : Les grands principes de la politique d’Investisseur responsable





1.2 Gouvernance de l'activité et objectifs

Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance du Groupe

Structure de la gouvernance du Groupe

Le Groupe VYV et ses Maisons, en cohérence avec la promesse mutualiste et les impératifs de la transition écologique et sociale, ont identifié de longue date le risque de prise en compte insuffisante des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs politiques d'investissement, de financement et de gestion.

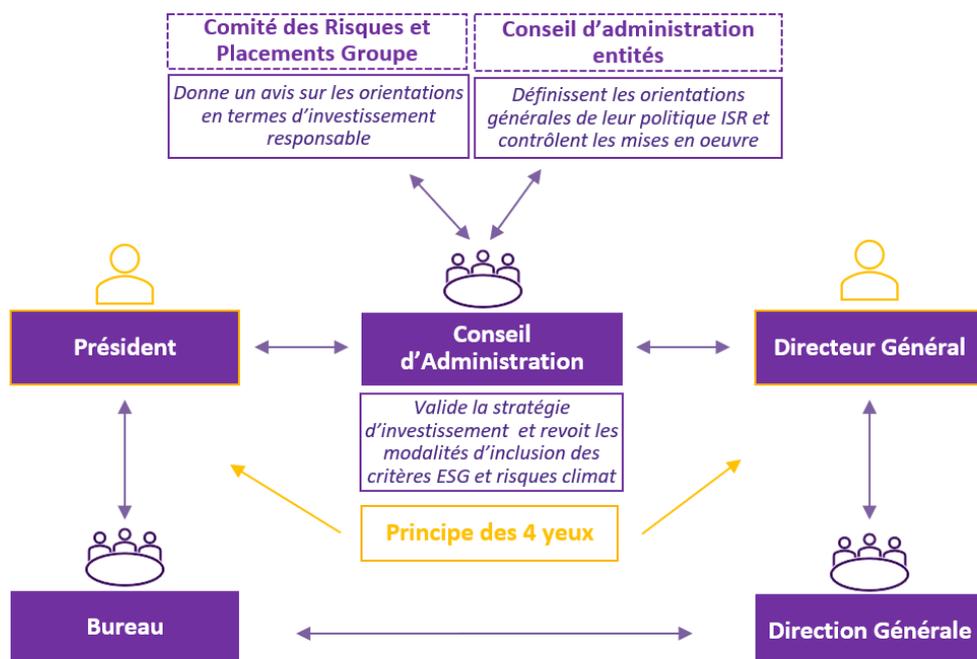
Le Groupe VYV a, à cet effet, structuré une gouvernance et des instances décisionnelles lui permettant de valider et d'orienter ses investissements en matière de durabilité, et ce dans toutes ses Maisons.

Cette gouvernance Groupe a été mise en place avec les Maisons. Elle est structurée autour d'un conseil d'administration, d'un Président et d'un Directeur Général qui supervisent un Bureau et la Direction Générale. La direction générale Groupe est responsable du pilotage et de la mise en œuvre du processus d'investissement responsable. Elle s'appuie sur la Direction Finances et Risques Groupe.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, cette organisation est structurée autour de trois piliers pour renforcer la cohérence d'ensemble du Groupe :

- Sécuriser et renforcer les fondations et la pérennité de la trajectoire économique du Groupe
- Soutenir la performance et le développement du Groupe
- Affirmer le positionnement du Groupe et son état d'esprit mutualiste comme un acteur de l'ESS

Figure 4 : Les grands principes de la gouvernance du Groupe VYV





Les instances décisionnelles du Groupe VYV impliquées dans les réflexions finance durable et risque climat se composent de trois comités ou conseils. Ces instances réunissent des représentants, élus et collaborateurs, de l'UMG et des principales maisons du groupe.

- **Le comité des Risques et Placements Groupe** donne un avis sur les orientations, seuils et engagements en termes d'investissement responsable, qui ont également été présentés à la commission d'empreinte mutualiste ainsi qu'aux maisons pour validation dans leurs propres circuits d'instances.
- **Le Conseil d'Administration Groupe** valide la stratégie d'investissement de façon annuelle : il revoit dans ce cadre les évolutions des grands principes de la politique d'investisseur responsable et les modalités d'inclusion des critères ESG et de risque climat. Il valide par ailleurs le rapport annuel Investisseur Responsable du Groupe une fois par an avant sa publication.
- **Les conseils d'administration de chaque Maison** définissent les orientations générales de leur propre politique investisseur responsable dans le respect des orientations et engagements de la politique du Groupe. Ils contrôlent les mises en œuvre en s'appuyant sur les travaux de leur propre comité des Risques.

Gouvernance opérationnelle des Maisons

De manière opérationnelle, ces instances se déclinent en s'appuyant sur des références communes définies par (i) la direction Finances et Risques Groupe, mais aussi sur (ii) la Direction des Investissements de chacune des Maisons. Ces directions travaillent en relation avec EGAMO, la société de gestion filiale du Groupe VYV.

Direction	Direction Finances et Risques Groupe
Rôle	Pilote la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable du Groupe
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Articuler les éléments Groupe ; • Faire respecter les orientations stratégiques du Conseil d'Administration ; • Suivre le portefeuille consolidé (seuil, critères); • Définir et proposer des d'indicateurs et critères de durabilité communs; • Veiller à l'efficacité du travail mené avec EGAMO, notamment pour la production des éléments quantitatifs du rapport ; • Vérifier la capacité du rapport à être produit dans les délais ; • Piloter et animer le comité des Risques et Placements Groupe traitant l'investissement responsable.



Focus : une intégration renforcée de l'investissement responsable avec l'appui de la direction des risques et l'actionariat

Les impacts financiers des risques climatiques sur le portefeuille à horizon 2050 et les travaux menés dans le cadre de l'estimation empreinte carbone ont impliqué les équipes de la direction des Risques en 2022. Le Groupe VYV a mandaté à ce titre SOLFICA pour évaluer la prise en compte des risques liés au changement climatique pour les risques physiques et de transition en utilisant des scénarios du NGFS (Network for Greening the Financial System) pour projection du portefeuille d'actifs des Maisons du Groupe et du portefeuille consolidé.

Direction	Direction des investissements des Maisons
Rôle	Prendre en compte à minima la politique définie au niveau Groupe et définir les initiatives particulières relatives à la Maison, ainsi que ses politiques en matière de durabilité
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger leur propre rapport ESG climat ; • Collecter les éléments nécessaires pour la politique ISR Groupe ; • Vérifier les informations Groupe et effectuer des contrôles de cohérence ; • Valider les contenus portant sur leur Maison ; • Enregistrer les pièces nécessaires et vérifier la sincérité des informations en cas d'audit ;

Les administrateurs du Groupe sont formés en continu sur les enjeux ISR, notamment lors de journées dédiées de formation. En 2022, deux ateliers ISR ont été organisés avec un taux de progression important, et une participation de 40% (33 administrateurs sur 81 ont participé).

Les membres du CSE Groupe ont également reçu une formation ISR en 2022, réunissant une trentaine d'élus, représentants du personnel Groupe.

Focus sur la politique d'investisseur responsable de la MGEN

En décembre 2022, Le Groupe MGEN a adopté une politique d'investisseur responsable, qui se substitue à la charte de l'investissement responsable de 2016.

Les investissements sont effectués en cohérence avec la raison d'être de la MGEN « Engagés pour le progrès social et la santé de tous, nous, collectif mutualiste au service de l'intérêt général, prenons soin les uns des autres, tout au long de la vie. »



Prise en compte des critères ESG par EGAMO

Afin de définir des lignes communes dans le cadre de son projet durable de performance solidaire, le groupe s'appuie sur les critères ESG et climat suivis par EGAMO. Chaque maison peut compléter ou adapter ces critères dans le cadre de sa propre politique ISR.





Focus sur la feuille de route de Mutex



En 2021, MUTEX a lancé une vaste réflexion sur l'engagement sociétal et environnemental. Ces travaux doivent mener à la rédaction de conclusion, qui seront connues en 2022. Ils sont concentrés autour de trois axes : (i) un axe business : « Donner aux distributeurs les moyens d'agir pour faciliter l'accès à la protection sociale » ; (ii) un axe sociétal : « Être une entreprise citoyenne » ; (iii) un axe social : « Être un employeur responsable ». Ces travaux visent également à définir des objectifs, des plans d'action et une organisation ad-hoc afin que les axes de travail soient intégrés dans le plan stratégique de MUTEX, MuST25, qui sera élaboré en 2022.

A ce titre, EGAMO, société de gestion filiale du Groupe VYV propose aux Maisons une approche de la gestion d'actifs fondée sur des valeurs mutualistes. Elle produit tout ou partie des éléments quantitatifs et explications méthodologiques nécessaires aux rapports annuels, selon les méthodologies Groupe, et a les missions suivantes :

- Méthodologie d'analyse ESG et résultats sur la qualité du portefeuille par grandes classes d'actifs ;
- Politique de vote et résultat de la campagne de vote ;
- Application de la politique relative aux controverses et engagement avec les émetteurs ;
- Empreinte carbone, portefeuille groupe et portefeuilles des Maisons ;
- Alignement des portefeuilles avec une trajectoire 1,5 degrés : référence et scénarios utilisés, méthodologie, résultats pour les portefeuilles du Groupe et des Maisons
- Part Verte / Part Brune selon la nomenclature proposée par la Taxonomie Européenne.
- Score de biodiversité

1.3 Nos leviers d'engagements des parties prenantes

1.3.1 Formalisation des grands engagements du Groupe

Initiatives formalisées

Le Groupe VYV souhaite, dans la perspective de son plan stratégique VYV 2025, accélérer son développement et concrétiser son manifeste pour le plus grand nombre. Les principaux axes de ce plan stratégique sont un cap commun utilisé par les Maisons comme point de départ afin de construire leur propre feuille de route. Le Groupe a formalisé différents engagements et initiatives afin de concrétiser ce manifeste, qui se reflètent également au niveau des Maisons.

Figure 5 : Les adhésions à des chartes, labels et engagements principaux dans le Groupe VYV





Focus sur la signature du Groupe VYV des Principes for Responsible Investment (PRI)

Les six principes des PRI ont pour objectif d'inciter les investisseurs à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans leurs décisions l'investissement et ce, en toute transparence. Les signataires s'engagent à reporter publiquement sur leur démarche en la matière chaque année.

L'UMG est officiellement signataire des PRI depuis le 30/01/2023 pour l'ensemble des maisons. Le premier rapport sera établi en 2023.

Focus sur la participation à la « Non Disclosure Campaign » du Carbon Disclosure Project sur le thème des forêts.

Cette campagne vise à rassembler des coalitions d'investisseurs qui apposent leur signature à une lettre envoyée aux émetteurs en leur demandant de répondre aux questionnaires de la CDP sur 3 thèmes possibles (climat, eau, forêts) quand ceux-ci sont particulièrement pertinents pour une entreprise et qu'elle n'a à ce jour, fourni aucune information. Par son rôle de leader sur plusieurs cas (envoi d'une lettre, d'un questionnaire et dialogue avec l'entreprise) Harmonie Mutuelle affirme son engagement en faveur de la biodiversité.

EGAMO est également signataire de la charte du CDP.



Le Groupe s'engage de manière volontaire, en tant qu'investisseur responsable, sur des référentiels reconnus de manière internationale. En novembre 2021, l'UMG Groupe VYV, Harmonie Mutuelle, le Groupe MGEN et EGAMO ont signé le manifeste en faveur de la biodiversité (Finance for Biodiversity Pledge).

En janvier 2022, EGAMO adhère au Pacte Mondial Réseau France dans le cadre des objectifs de l'axe « être un acteur engagé de la finance Responsable » et publie sa COP (Communication on Progress) disponible sur le site internet du Pacte Mondial.

En mai 2022, EGAMO participe au soutien de l'initiative des PRI « Advance » sur les droits humains et les questions sociales en tant que signataire des PRI. A ce titre, EGAMO a signé la déclaration des investisseurs ciblant 40 entreprises.



Focus sur la signature du Finance for Biodiversity Pledge

Lancée en septembre 2020, cette initiative rassemble plus de 75 institutions financières, cumulant 12 000 Mds€ d'actifs, engagées ensemble pour contribuer à la protection et la restauration de la biodiversité à travers leurs activités d'investissement en mettant en œuvre d'ici fin 2024 différentes mesures dont l'intégration de la biodiversité dans la politique d'investissement responsable

Les institutions financières signataires s'engagent par ailleurs à évaluer les impacts positifs et négatifs de leurs investissements sur la biodiversité et publier des objectifs basés sur la science pour augmenter les impacts positifs et réduire les impacts négatifs des investissements sur la biodiversité.



Focus sur d'adhésion d'EGAMO à FAIRR en janvier 2021

FAIRR est un réseau d'investisseurs qui sensibilise aux risques et opportunités ESG induits par la production animale intensive. FAIRR compte 260 membres représentant 38 trillions d'USD sous gestion. EGAMO a choisi de rejoindre l'engagement sur les protéines durables.



Le Groupe déploie ses engagements en s'appuyant sur différents leviers : la politique d'exclusion, le vote et l'engagement avec les émetteurs et la gestion des controverses liées aux investissements.

Politique d'exclusion des investissements

Les politiques d'exclusions et la gestion de controverses sont également définies à travers un socle Groupe commun. Dans le respect des valeurs mutualistes, le Groupe souhaite investir exclusivement dans des entreprises ou des états qui respectent la démocratie et les principes universels liés aux droits de l'homme, au travail et à l'environnement.

Les exclusions Groupe sont définies selon les principes suivants, cohérents avec les valeurs mutualistes et l'activité du Groupe.

(i) Exclusions normatives concernant les entreprises : le Groupe exclut des portefeuilles les émetteurs privés, qui refusent ou manquent de s'aligner avec les conventions et réglementations nationales ou internationales définies par le Pacte mondial de l'ONU et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

(ii) Exclusions normatives concernant les émetteurs souverains : le Groupe n'investit pas dans des obligations d'Etat de pays où se produisent de graves violations des droits de l'homme ou dans lesquels un effondrement de la structure de gouvernance rend celle-ci non viable. A cela s'ajoute le suivi de sanctions et restrictions d'investissement applicables de l'ONU, de l'UE ou des



Etats-Unis auxquelles l'état est soumis. Le Groupe sélectionne ces pays selon des données de la Banque Mondiale, de Freedom House, des sanctions du Groupe d'Action Financière (GAFI) et de la liste des juridictions fiscales non coopératives.

(iii) Exclusions sectorielles : le Groupe exclut tout investissement direct dans les entreprises dont les produits et services induisent une dépendance forte ou sont néfastes à la santé (tabac, armes non conventionnelles.)

(iv) Exclusions environnementales : Le Groupe exclut tout nouvel investissement direct dans les entreprises qui par leurs activités participent à l'augmentation de la production des gaz à effet de serre et donc au réchauffement climatique et à l'appauvrissement de la biodiversité (charbon thermique, hydrocarbures non-conventionnels, huile de palme, substances toxiques pour l'environnement et la santé humaine.)

Pour toutes les exclusions sectorielles et environnementales, EGAMO fournit semestriellement au Groupe une liste des émetteurs concernés pour les entreprises dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE sur la base des données fournies par MSCI.

Focus sur le renforcement des exclusions environnementales du Groupe pour une application en 2023

Le Groupe a abaissé son seuil d'exclusion lié à la puissance installée des **centrales au charbon**, passant de 10GW à 5 GW dès 2023 seuil initialement prévu pour 2025.¹

Le Groupe exclut désormais tout nouvel investissement dans des entreprises dont la production d'hydrocarbures **non conventionnels** au sens de la Global Oil and Gaz Exit List dépassent 20% de la production totale.

Par ailleurs, tout nouvel investissement dans des entreprises dont l'activité de **production d'huile de palme** représente au moins 5% des revenus directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale détenue majoritairement (50%) est prohibé.

Enfin, **en matière de substances toxiques pour l'environnement et la santé humaine**, le groupe exclut tout nouvel investissement dans des entreprises dont l'activité de production de biocides représente au moins 10% des revenus directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale détenue majoritairement (50%).

¹ Ces exclusions ne s'appliquent pas aux émissions d'obligations vertes, y compris celles des entreprises dépassant ces seuils. Une exception peut être faite pour les titres émis par des entreprises alignées sur une trajectoire 1,5 degrés.



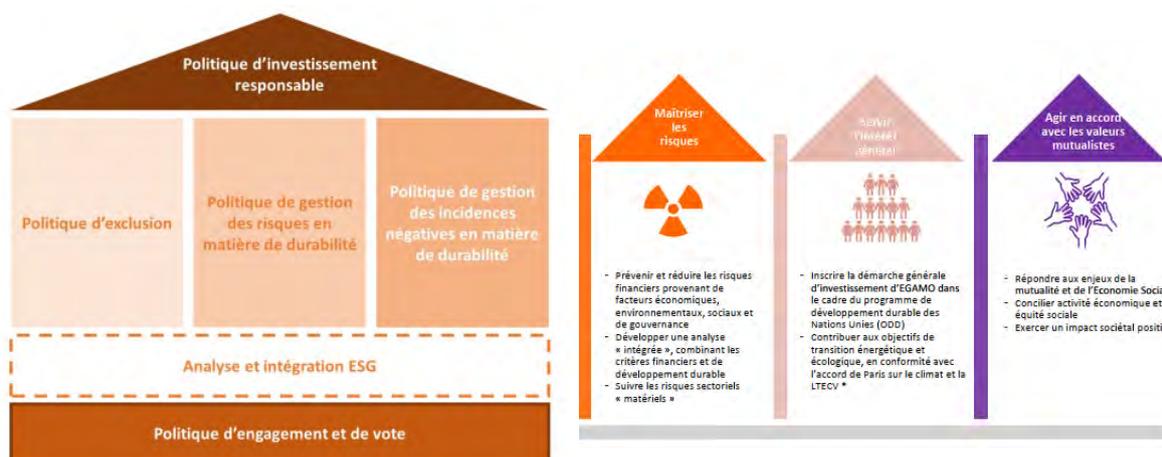
Focus sur les exclusions chez MNT et à la MGEN

Dans le respect des valeurs mutualistes qui sont les siennes, la MNT souhaite investir exclusivement dans des entreprises ou des Etats qui respectent la démocratie et les principes universels liés aux droits de l'homme, au travail et à l'environnement. La politique ISR de la MGEN exclut les entreprises ou les États qui ne respectent pas la démocratie et les principes universels liés aux droits de l'homme, au travail et à l'environnement, ainsi que les investissements directs dans les entreprises des secteurs induisant une dépendance forte et néfaste à la santé de ses adhérents ;

Politique relative au vote et à l'engagement

Le groupe s'appuie pour une large part sur EGAMO et sa politique d'investissement responsable articulée autour de trois principes directeurs, à partir desquels sont déclinées les différentes stratégies de prise en compte des critères ESG : exclusions, gestion de controverses, filtrage positif sur la base d'une notation sociétale, vote et engagement.

Figure 6 : articulation de la politique d'engagement du Groupe avec la politique d'investissement responsable du Groupe



EGAMO, dans le cadre de la gestion des actifs pour le Groupe, prend l'engagement de voter sur l'ensemble des valeurs de la zone euro en intégrant dans ses décisions une politique de vote ISR. Les politiques d'engagement et de droit de vote sont disponibles sur le site internet d'EGAMO. Elles sont présentées, ainsi que les résultats des campagnes de vote, lors des comités de placements et ISR bimestriel, réunissant l'ensemble des Maisons du groupe.

Dans le cas de résolutions proposées à l'initiative de la société, ou à l'initiative d'actionnaires, le Groupe est attentif au respect de ses principes d'investisseur responsable et des lignes directrices de sa politique de vote. Les propositions doivent être cadrées et raisonnables. Elles sont étudiées au cas par cas avec prise en compte du dialogue actionnarial en cours. Les sociétés de gestion doivent veiller à documenter la mise en application des principes de la politique de vote sur



l'adoption ou non des résolutions présentées lors des Assemblées Générales des actionnaires, et leur cohérence avec la politique d'investisseur responsable du Groupe.

Le Groupe soutient dans ce cadre :

(i) les résolutions à caractère financier et de gouvernance sur les thèmes de : organes de gouvernance des entreprises, de la politique de rémunération des dirigeants, la structure capitalistique, les informations financières et opérations capitalistiques.

(ii) les résolutions à caractères environnemental, social et éthique sur les thèmes de : formalisation et publication d'une stratégie de moyen terme ambitieuse en matière de transition énergétique et écologique, définition et publication de reporting sur des indicateurs de développement durable ou les émissions à effet de serre, meilleure transparence sur la politique et performance en matière de diversité, meilleure transparence sur la politique et sur les écarts de rémunération hommes-femmes ou en termes de ratio d'équité, meilleure transparence sur les politiques fiscales et leur mise en œuvre.

La politique de vote et d'engagement du Groupe applicable se traduit dans la sélection des sociétés de gestions, le Groupe consulte les politiques de vote et les politiques d'exclusions applicables par les sociétés de gestion et intervient dans le processus si nécessaire.

La société de gestion EGAMO pratique un engagement auprès des entreprises en portefeuille pour comprendre leurs enjeux ESG, encourager à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG, inciter à la transparence lors d'une controverse et à la prise de mesures correctives, exercer ses droits de vote en intégrant les enjeux ESG dans la politique de vote, et expliquer ses intentions de vote défavorables en amont des assemblées générales pour susciter la prise en compte de l'ESG dans leurs résolutions.

Les éventuels changements ou discussions autour de la politique de vote ont lieu lors des comités ISR bimestriels entre toutes les Maisons du Groupe et EGAMO. Les sujets abordés sont (i) les principes et évolutions éventuelles de la politique de vote (ii) les résultats de la campagne de vote annuelle (iii) la prise en compte des controverses et les actions engagées.

En dehors d'EGAMO, Le Groupe s'appuie sur les sociétés de gestion partenaires pour appliquer ses choix en matière de vote des résolutions.

Le Groupe n'impose pas de politique de vote aux différentes sociétés de gestion en gestion déléguée, cependant certaines mutuelles ayant des émetteurs similaires en portefeuille peuvent, de manière ponctuelle, se concerter sur leur engagement avec les sociétés concernées. Par ailleurs, le Groupe vérifie que les exclusions sectorielles sont effectivement appliquées.

L'engagement est plus nourri sur des thématiques prioritaires pour le groupe, associant les parties prenantes et des initiatives internationales par exemple pour la préservation des ressources, en s'appuyant sur le Carbon Disclosure Project (voir ci-dessous).



Focus sur la politique d'engagement Groupe

Le Groupe s'appuie sur les engagements pris par EGAMO, pour lequel la mise en œuvre de la politique d'engagement s'est concrétisée par de multiples actions en 2022 à travers cinq initiatives globales :

- Adhésion en janvier au Global Compact France et publication de la première COP (Communication On Progress) en décembre 2022.
- Signature en mars de la tribune « Say on Climate ».
- Signature en avril de la « Déclaration des investisseurs concernant les attentes à l'égard du secteur des maisons de retraite ».
- Soutien en juin de l'initiative des PRI « Advance » sur les droits humains et les questions sociales.
- Signature en octobre de la déclaration d'investisseurs 2022 aux gouvernements sur la crise climatique.

Par ailleurs, dans le cadre du Carbon Disclosure Project (CDP) EGAMO appelle les émetteurs privés et publics à mesurer et à insérer leurs expositions environnementales dans la base de données du CDP afin que celles-ci soient accessibles et exploitables en vue d'une agrégation au sein des portefeuilles d'actifs des gestionnaires financiers.

Focus sur la politique d'engagement d'Harmonie Mutuelle



En avril 2021, Harmonie Mutuelle rejoint une coalition d'investisseurs ESG, en coordination avec UNI Global Union, visant à améliorer les conditions de travail et la qualité des soins dans les maisons de retraite.

En 2021 et 2022, Harmonie Mutuelle a été lead au sein de la Non Disclosure Campaign du CDP sur le thème des forêts.

Par ailleurs, sur le sujet de la biodiversité, EGAMO a engagé avec des entreprises qui n'ont pas répondu au questionnaire du CDP sur la forêt et l'eau :

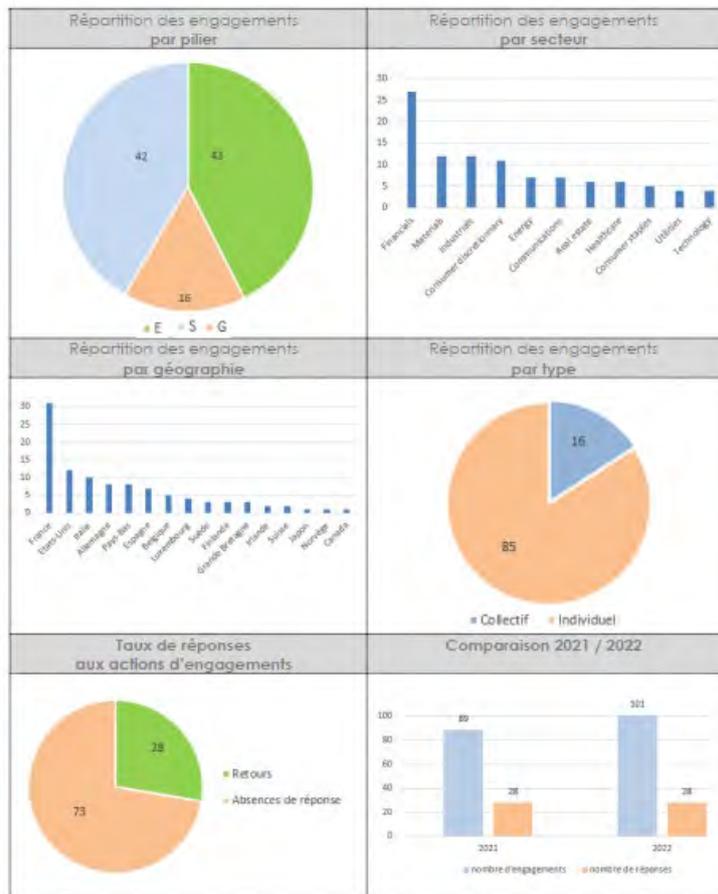
- 7 entreprises ont été contactées en mai 2022 sur le questionnaire Forêt, dont une qui a soumis par la suite son questionnaire au CDP.
- 5 entreprises ont été contactées en mai 2022 sur le questionnaire Eau, dont deux qui ont par la suite soumis leur questionnaire au CDP.



Figure 7 : synthèse quantitative des engagements d'EGAMO avec les émetteurs en portefeuille

En 2022, EGAMO a réalisé 101 engagements auprès de 97 entreprises. 27% de ses actions d'engagements ont fait l'objet d'une réponse auprès de ces entreprises.

Les engagements réalisés sur les critères ESG portent, à 42% sur le sujet environnemental, à 41% sur le sujet Social et à 15% sur le sujet de gouvernance, en majorité en France (29%) et aux Etats-Unis (12%). Ces engagements sont principalement concentrés sur le secteur financier (26%), le secteur des matériaux, l'industrie et de la distribution (chacun 12%).



Définition d'indicateurs d'engagement

Pour objectiver ses engagements à travers 4 axes de mobilisation, le Groupe a défini des indicateurs tirés des réglementations européennes et françaises sur la finance durable, tels que les Principle Adverse Impact et l'utilisation des controverses environnementales et sociales.

Les 4 axes de mobilisation	Préservation de toutes les ressources	Environnement promoteur de santé	Société inclusive plus	Le travail comme facteur de développement individuel et collectif
----------------------------	---------------------------------------	----------------------------------	------------------------	---



Thèmes sous-jacents	Consommation d'eau, Qualité de l'air, Biodiversité, Recyclage, Préservation des écosystèmes, Gestion des déchets	Qualité eau / air, accès à un logement de qualité, accès aux soins, lutte contre les addictions, lutte contre la malnutrition / Transition vers une alimentation plus saine, Développement / transition vers une agriculture durable	Logements et services de base ; accès à l'éducation, l'emploi, le logement, la santé, les transports, le financement	Travail et handicap, sécurité et santé au travail, non-discrimination, formation, respect de la parité, liberté d'association et droit à la négociation collective
Méthode de suivi	S'appuyer sur le Carbon Disclosure Project	S'appuyer sur initiative FAIRR (farm animal investment risk & return)	S'appuyer sur les indicateurs de performance sociale d'EGAMO	S'appuyer sur les indicateurs ISS (Indice de Santé Sociale) pour suivi des controverses et mener un engagement dédié
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Tonnes d'eau émises par M€ investi et M3 d'eaux usées rejetées non traitées - Tonnes de déchets dangereux rejetés par M€ investi et tonnes de déchets non recyclés par M€ investi - Part des investissements dans des entreprises qui ne mesurent pas la pression de leurs activités sur la biodiversité ou n'ont pas de politiques sur la déforestation - Part des investissements affectant des zones naturelles protégées et des zones à forte pression hydriques 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de controverses environnementales - % de labels Mon logement santé dans le parc immobilier social de groupe (Arcade VYV) 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de controverse sociétale 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecart de rémunération H/F; écart à la médiane de la rémunération du dirigeant - Mixité des instances de gouvernance - Absence de politique sur les lanceurs d'alerte, absence de politique de prévention des accidents du travail, - Absence de politique anti-corruption et nombre de sanctions - Nombre d'accidents du travail



Politique relative à la gestion des controverses liées aux investissements

Les controverses sont pilotées et gérées par EGAMO. Le suivi des notations et controverses extra-financières est réalisé lors de Comités ESG mensuels, qui autorisent ou non l'investissement sur les émetteurs, et peuvent prendre la décision de rehausser ou dégrader la notation, faire de l'engagement ou vendre les actifs concernés en fonction de la gravité des pratiques ESG mises en cause. A chaque comité les controverses les plus graves sont examinées ainsi que les réactions des émetteurs pour décider d'une action sur la notation ESG ou sur le statut de l'autorisation. En cas de désaccord entre l'analyse interne d'EGAMO et celles des fournisseurs de données extra-financières, le comité se prononce sur l'intégration ou non des émetteurs concernés dans l'univers d'investissement.

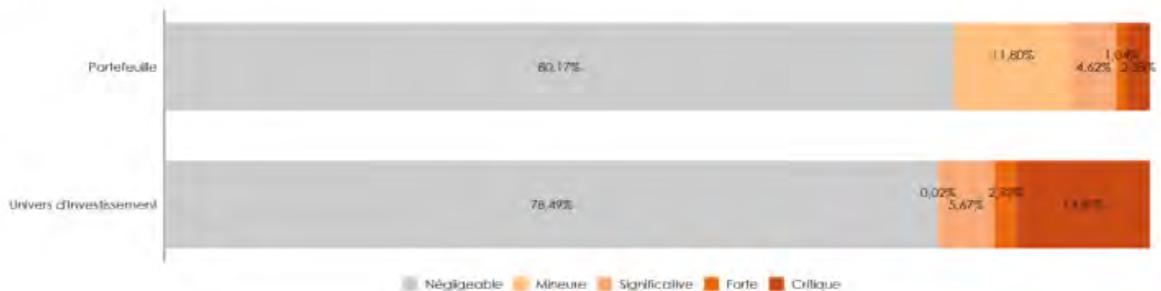
La prise en compte des controverses et les actions engagées dans les mandats sont discutées entre EGAMO et les mandants.

Ainsi, toute décision d'investissement intègre bien une analyse et un suivi des controverses ESG.

■ ■ ■ Figure 8 : Analyse des controverses ESG du Groupe VYV

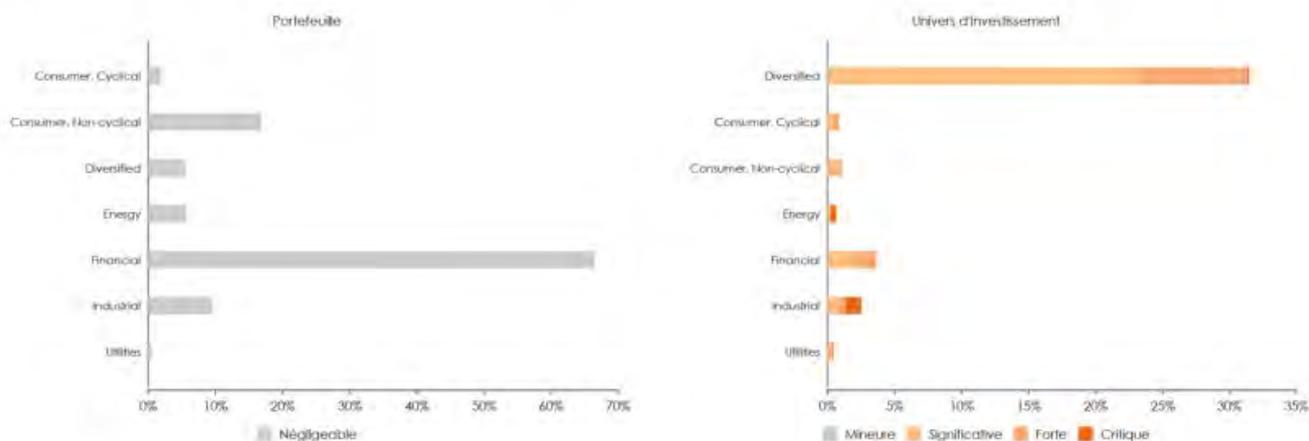
• Répartition des émetteurs suivant le niveau de controverses

Niveau		Répartition Portefeuille (%)	Répartition Univers d'Investissement (%)
0-1	Négligeable	80,17%	78,49%
2-3-4	Mineure	11,80%	0,02%
5	Significative	4,62%	5,67%
6-7	Forte	1,04%	2,32%
8-9-10	Critique	2,38%	13,50%





• Répartition par secteur des niveaux de controverses



La plupart des émetteurs en portefeuille (80,17%) ne présente pas de controverse, niveau qualifié de « négligeable ». 70% des controverses du portefeuille dites négligeables proviennent du secteur financier, suivi par la grande distribution (20%) et l'énergie (10%).

Le portefeuille est très peu investi dans des émetteurs ayant un niveau de controverse dit critique (2,38% comparé à 13,50% dans l'univers d'investissement). Le portefeuille conserve également 1,04% d'investissement dans des émetteurs ayant des controverses fortes (vs. 2,32% pour l'univers).

Focus sur les controverses suivies au niveau Groupe

En 2022, EGAMO a réalisé 5 engagements individuels ciblés à la suite de controverses. Sur ces 5 émetteurs contactés par EGAMO, 3 ont répondu aux demandes d'engagement. Les sujets abordés étaient le déversement d'eaux usées, le travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement, et la vente d'armement.

Ces engagements avec les émetteurs sont détaillés dans le rapport d'engagement d'EGAMO.

1.3.2 Moyens internes déployés par le groupe

Afin d'initier le déploiement du plan stratégique VYV 2025, plusieurs thèmes (la santé et sécurité au travail, la qualité de l'air, la gestion durable de l'eau, la santé des plus fragiles via l'accès au logement, l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail et l'accessibilité numérique) ont été retenus avec leurs actions associées à destination des collaborateurs, élus du groupe et différentes maisons, mais aussi des adhérents et parties prenantes externes du Groupe.

Le Groupe a ainsi mis en place des actions de sensibilisation sous la forme de webinaires, ciné-débats, parcours de sensibilisation digitaux et autres supports de formations mettant en avant



des bonnes pratiques (par exemple, formation aux achats responsables des responsables achats de chaque maison). Le Groupe a réalisé des ateliers de sensibilisation dédiés comme la Fresque du Climat pour ses différentes Maisons : à date le Groupe compte 172 personnes formées par 6 animateurs dans les différentes Maisons du Groupe (2 pour MGEN, 2 pour MUTEX, 1 pour Harmonie Mutuelle et 1 pour le Groupe VYV).

Par ailleurs, le développement durable se trouve au cœur de VYV 2025, incarné par un engagement d'exemplarité en matière d'empreinte environnementale.

En ce qui concerne les portefeuilles d'investissement du Groupe, la prise en compte des enjeux ESG s'appuie à la fois sur la méthodologie ESG d'analyse propriétaire d'EGAMO qui dispose de 8 analystes gérants ainsi que de collaborateurs dédiés à l'ESG au sein de chaque maison.

Au niveau du Groupe au total, la charge salariale affectée à la politique ESG dans la gestion de l'actif général du Groupe peut être estimée à 10 équivalents temps plein. Cet effectif se décline, par Maison et au niveau Groupe comme suit :

Liste des effectifs ESG par Maison

Egamo : 5 ETP sur les fonctions analyse des émetteurs, suivi des controverses, engagement, indicateurs ESG dans les reportings de gestion, suivi des seuils et engagement et production des éléments de rapport annuel LEC 29

Harmonie Mutuelle : équipe dédiée de 3 collaborateurs

Mutex, MGEN et MNT : 1 ETP au total, ces maisons s'appuyant essentiellement sur EGAMO

UMG groupe VYV : 1 ETP sur les fonctions de pilotage, la détermination du socle ISR commun, et les reportings au niveau du portefeuille consolidé du groupe.

Le Groupe VYV a mis à jour sa politique de rémunération en 2023, pour notamment intégrer des critères ESG à l'évaluation de la performance globale. Cette politique s'applique au Groupe VYV et sera déclinée au sein des membres affiliés et Maisons d'assurance liées et contrôlées. La composante variable de la rémunération des membres du Comité de Direction Générale du Groupe VYV comporte des objectifs fixés sur le plan VYV 2025, dont des critères ESG.

Au niveau collectif, des critères d'intéressement encouragent la performance collective en faveur de la démarche RSE. Cette politique de rémunération est revue annuellement.

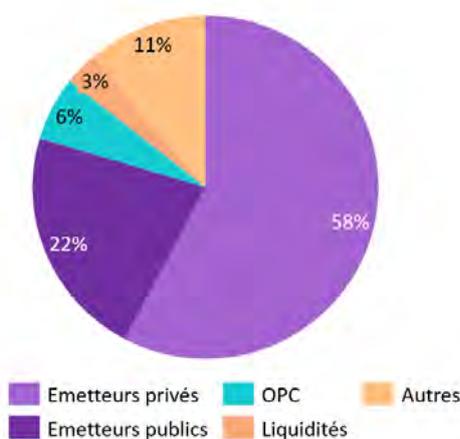


2. Intégration et déploiement de l'investissement responsable dans le processus d'investissement

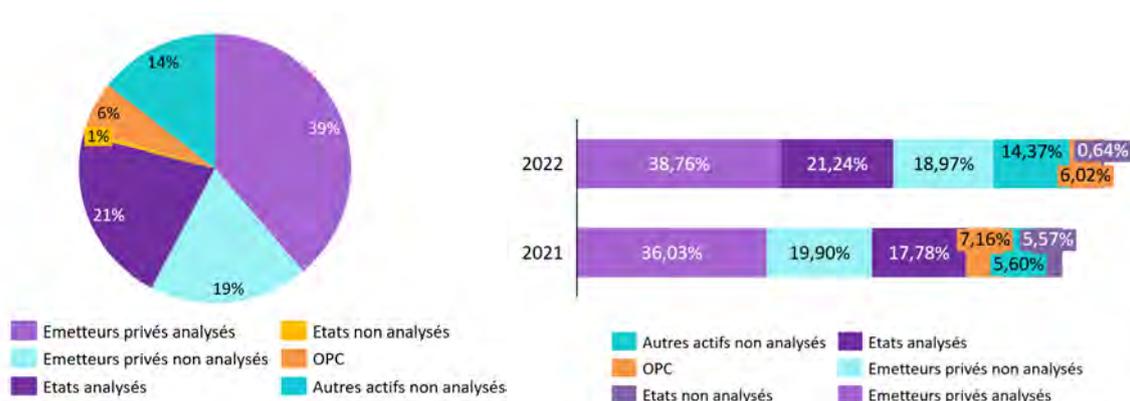
Les analyses ESG présentées dans ce rapport portent sur les émetteurs privé et publics détenus en portefeuille soit directement, soit par l'intermédiaire de fonds transparisés.

Le portefeuille du Groupe est majoritairement composé d'émetteurs privés (58%) dont plus des 2/3 sont analysés.

■ ■ ■ □ Figure 9 : Structure des encours en portefeuille du Groupe VYV par classes d'actifs



■ ■ ■ □ Figure 10 : Présentation du périmètre d'analyse par classes d'actifs et comparaison 2021



L'assiette de calcul a été élargie en 2022 pour couvrir un périmètre plus important que l'an dernier en 2021, notamment en prenant en compte les émetteurs souverains. ²

² L'assiette de calcul représente la somme des Valeurs Boursières Coupons Inclus des titres vifs Obligataires et Actions, qui sert de base pour le calcul des éléments ESG et Emissions Carbone dans ce reporting.

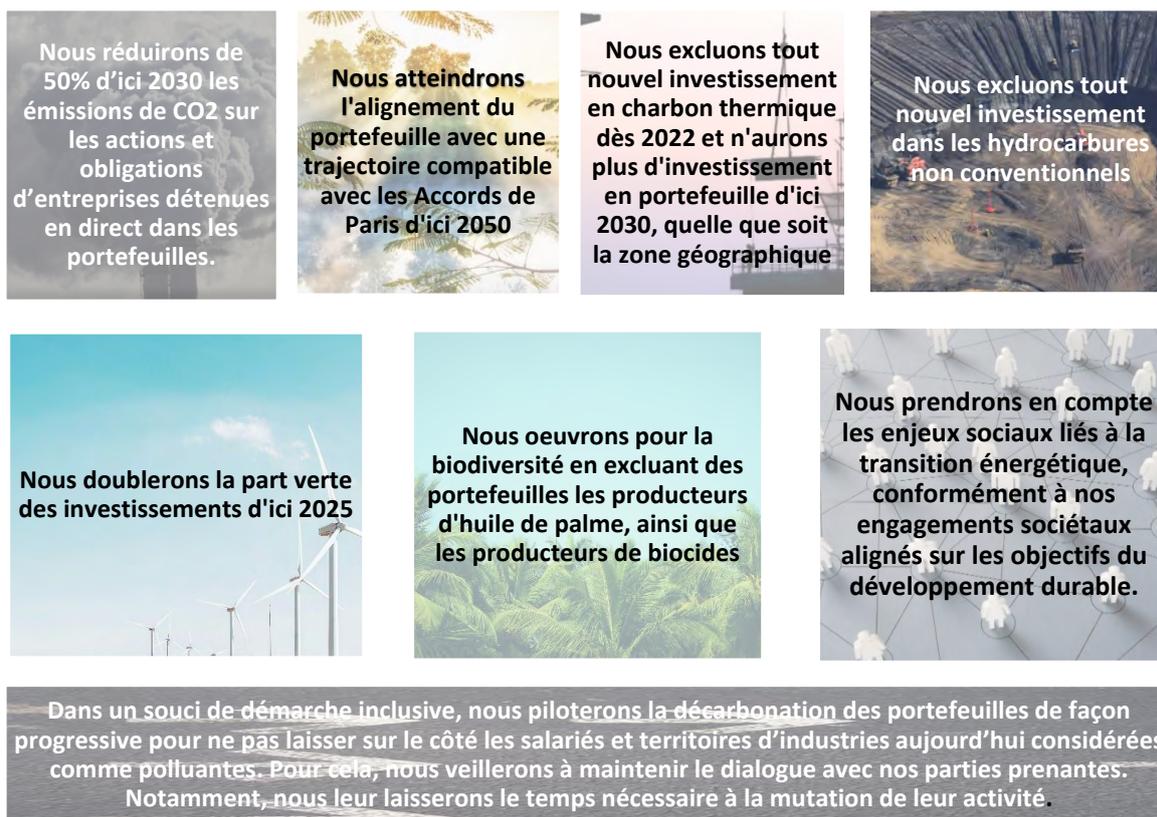


2.1 Prise en compte des objectifs climatiques dans la politique d'investissement

2.1.1 Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

L'Accord de Paris fixé en 2015 au cours de la COP21 prévoit de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique « nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C. L'objectif de limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C est un seuil fixé par le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Expert sur le Climat) dans le but de respecter l'Accord de Paris de 2015. La date d'atteinte (2050) est en ligne avec l'objectif « EU climate neutral by 2050 » annoncé par la Commission Européenne. Le Groupe VYV s'engage à cet effet sur une stratégie d'alignement et des objectifs de réduction.

Figure 11 : Les engagements climatiques majeurs du Groupe VYV



Pour mettre en œuvre ses ambitions, le Groupe utilise via EGAMO des méthodologies d'alignement, reposant sur des analyses quantitatives qui comparent la performance climatique d'un portefeuille d'actifs avec des scénarios de trajectoire de température.

Le groupe VYV utilise l'outil de mesure du potentiel de réchauffement (en °C) de MSCI (« Warming Potential Model ») afin de monitorer l'alignement 2°C du portefeuille aux objectifs de température.



A cet effet, le Groupe calcule, en s'appuyant sur les données MSCI ESG Research le potentiel d'alignement climatique du portefeuille en un calcul agrégé du potentiel de réchauffement et de refroidissement de l'entreprise basé sur les modèles sectoriels.



Figure 12 : Potentiel d'alignement climatique du portefeuille³

	Portefeuille		Univers d'investissement	
 Potentiel de réchauffement climatique à horizon 2100 (en degrés Celsius)	2022	2021	2022	2021
	3,05	3,18	3,29	3,54
Taux de couverture	2022	2021	2022	2021
	66,23%	63,23%	86,00%	95,24%

Le portefeuille d'investissement du Groupe au 31/12/2022 n'est pas aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris, son potentiel de réchauffement climatique se situant à 3,05 degrés affichant toutefois une meilleure performance que l'univers d'investissement qui se situe à 3,29 degrés. Cette différence peut s'expliquer par le taux de couverture moindre du portefeuille de 66,23% en comparaison avec l'univers d'investissement (86%).

On peut cependant noter une légère amélioration de l'alignement du portefeuille, puisque le potentiel de réchauffement calculé en 2021, selon la même méthodologie, s'établissait à 3,18°, avec un taux de couverture du portefeuille de 63,23%.

Figure 13 : Comparaison de l'empreinte carbone des émetteurs du portefeuille et de l'univers scope 1,2,3 (en tonnes de CO₂/EUR million EVIC)

Portefeuille			Univers d'investissement		
	2022	2021		2022	2021
	470,06	490,8		858,1	858,1
Taux de couverture	2022	2021	Taux de couverture	2022	2021
	55,79%	35,37%		73,34%	73,34%

Par ailleurs, on peut remarquer que l'empreinte carbone des émetteurs du portefeuille est inférieure à celle de l'univers (470,06 TCO₂/M€ vs. 858,10 TCO₂/M€) en 2022, et qu'elle a diminué par rapport à l'année 2021, passant de 490,8 TCO₂/M€ à 470,06 TCO₂/M€.

La stratégie climat du Groupe et les actions menées dans ce rapport représentent des pistes d'actions également suivies par les Maisons. Ces actions permettront d'améliorer sensiblement la température du portefeuille et de tendre vers un alignement du portefeuille avec les objectifs de l'Accord de Paris afin de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 degrés.

³ Chaque entreprise est d'abord évaluée individuellement selon un cadre adapté à chaque secteur. Le résultat final est un calcul agrégé du potentiel de réchauffement et de refroidissement de l'entreprise basé sur les modèles sectoriels. Au niveau du portefeuille, le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur qui s'exprime en température de portefeuille (degrés Celsius).



Le groupe VYV a pris l'engagement de réduire de 50% l'empreinte carbone de son portefeuille d'émetteurs privés (Scope 1&2) entre fin 2019 et fin 2030. A partir de 2023, l'objectif reste le même mais en intégrant le scope 3.

L'objectif de réduction sur les scopes 1 & 2 est d'ores et déjà atteint à la fin de 2022.

L'analyse permet de mettre en avant un effet combiné d'une réduction de notre exposition aux secteurs industriels particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre et des efforts des entreprises en portefeuille pour diminuer ces émissions.

90% de la baisse est expliquée par une baisse significative de l'empreinte carbone observée sur 3 grands secteurs industriels :

Le secteur des industries extractives qui contribue pour 8%

- Notre exposition globale est passée de 1,9% à 1,5% du portefeuille
- Parmi les émetteurs en portefeuille, Shell et Equinor ont réduit en moyenne leur empreinte de 56%

Le secteur de l'industrie manufacturière (raffinage, industrie du ciment, métallurgie) qui contribue pour 30%

- Notre exposition globale est passée de 20% à 24% du portefeuille
- Parmi les émetteurs, Total Energies a réduit son empreinte carbone de 15% sur la période, Heidelberg Materials AG a réduit son empreinte carbone de 10% et Arcelor Mittal de 35%.

Le secteur de la production, transport et distribution d'énergie qui participe pour 52% à cette baisse

- Notre exposition globale est passée de 13% à 9% du portefeuille
- Parmi les émetteurs en portefeuille, EDF a réduit son empreinte carbone de 27% sur la période, Iberdrola de 46%, EON de 29% et ENI de 4%.

Focus sur la stratégie Climat du portefeuille immobilier de la MGEN



La direction de l'immobilier MGEN gère un parc de rapport de plus de 128 000 m². Depuis plus d'un an elle a lancé une démarche de renforcement de ses engagements ESG (environnementaux, sociaux, et de gouvernance) : performance énergétique, trajectoire carbone, santé et accessibilité des occupants, implication des parties prenantes, etc... L'immobilier de placement, représente 60% de la valeur des actifs immobiliers MGEN. La charte ISR immobilier de placement permettra à MGEN de poursuivre l'effort de sobriété carbone engagé depuis plusieurs années, et de mettre le portefeuille en conformité avec le décret tertiaire (économies d'énergie - 40% à échéance 2030) .

Le Groupe a développé des indicateurs de mesure d'alignement : la politique ISR Groupe indique l'approche et les objectifs retenus pour évaluer le risque climat.



L'intensité carbone du portefeuille⁴

Les émissions carbone correspondent aux émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2) des émetteurs privés en portefeuille. Les émissions directes proviennent des outils de production de l'entreprise, comme les usines, les chaudières, les véhicules, ... Les émissions indirectes proviennent des intermédiaires fournissant un service énergétique à l'entreprise, comme la fourniture d'électricité, de chaleur, etc.

Les émissions sont mesurées en tonne de Co2 équivalent par an, puis rapportées par million d'euro de chiffre d'affaires (tCo2/an/M€). Les émissions évitées ainsi que les émissions en amont et en aval de la société (scope 3) ne sont pas prises en compte en 2022 mais sont intégrées en 2023. Les émissions sont communiquées par S&P Global Research pour les données brutes concernant le climat.

Ces indicateurs qui correspondent aux Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité numéro 3 (émetteurs privés) et 15 (émetteurs publics) définis par la réglementation SFDR sont alimentés par les données de MSCI ESG Research.

Niveau d'intensité carbone :

- Faible : émetteurs produisant des émissions < 10 tCo2/an/M€
- Modéré : >= 10 et < 100 tCo2/an/M€
- Elevé : >= 100 et < 1 000 tCo2/an/M€
- Intense : >= 1000 tCo2/an/M€



Figure 14 : Intensité carbone moyenne du portefeuille d'émetteurs privés (% de l'actif des émetteurs privés)⁵

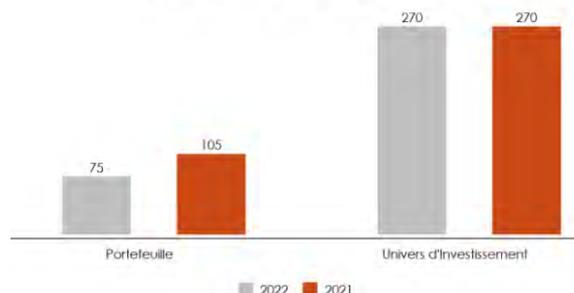
Evolution de l'intensité carbone (en tCO2/an/M€)

	2022	2021	Ecart
Portefeuille	75	105	-29
Univers d'investissement	270	270	0

Taux de couverture

	2022	2021
Portefeuille	58,78%	99,66%
Univers d'investissement	83,11%	83,11%

Evolution de la performance carbone (en tCO2/an/M€)



L'intensité carbone moyenne du portefeuille des émetteurs privés en 2022 s'élève à 75 TCO2/m€ investi, en baisse de 28,5% par rapport à l'an passé. Elle est par ailleurs, très inférieure (de -72%) à celle de l'univers d'investissement (270 TCO2/an/M€) .

⁴ Cet indicateur correspond à l'indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 3 défini par le Règlement SFDR et est alimenté par les données de MSCI ESG Research.

⁵ Le taux de couverture est systématiquement obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

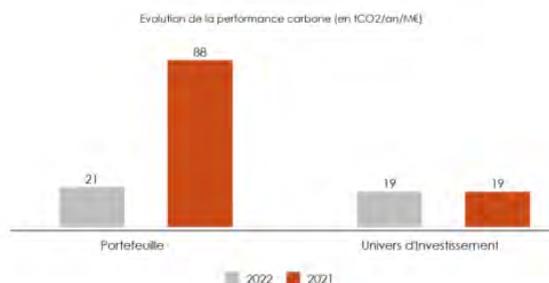


Figure 15 : Intensité carbone moyenne du portefeuille d'émetteurs publics (% de l'encours des émetteurs publics)

Evolution de l'intensité carbone (en tCO₂/an/M€ de PIB)

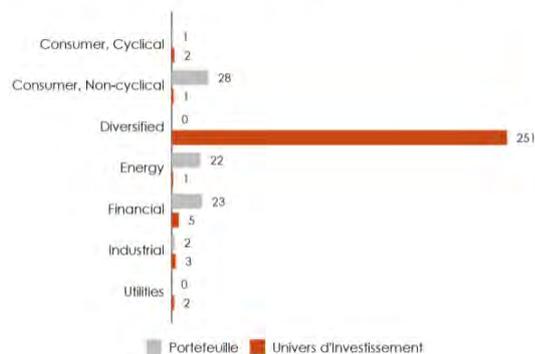
	2022	2021	Ecart
Portefeuille	21	88	-67
Univers d'Investissement	19	19	0

Taux de couverture*	Année N	Année N-1
Portefeuille	100%	100%
Univers d'investissement	100%	100%



L'intensité carbone moyenne du portefeuille des émetteurs publics s'élève quant à elle à 21 TCO₂e/M€ de PIB, soit 76% de moins que l'an passé. Par ailleurs le portefeuille de VYV atteste d'une intensité carbone proche de l'univers d'investissement (19 TCO₂/an/M€ de PIB).

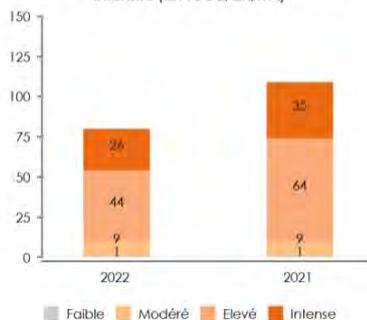
Contribution par secteur (en tCO₂/an/M€)



Répartition des émetteurs par niveau d'intensité (en poids %)



Contribution à l'intensité carbone par niveau d'intensité (en tCO₂/an/M€)



La contribution sectorielle majeure provient des secteurs de la construction et de l'énergie pour les émetteurs privés, et des secteurs du transport et des services financiers pour le secteur public.

Les 10 émetteurs ayant les intensités carbone les plus importantes représentent tous moins de 0,00% du portefeuille. Leur poids est donc peu significatif dans le portefeuille. Ils appartiennent à des secteurs très émissifs : construction, énergie, matières premières) qui sont des secteurs relativement peu présents dans le portefeuille.



• Liste des 10 émetteurs avec les plus grosses intensités carbonées du portefeuille (en tCO₂/an/M€)

Emetteur	Secteur	Poids	en tCO ₂ /an/M€
St Marys Cement Inc	Consumer, Cyclical	0,00%	6 465
China Hongqiao Group Ltd	Consumer, Non-cyclical	0,00%	5 778
Buzzi Unicem SPA	Consumer, Non-cyclical	0,00%	5 662
FIRSTENERGY CORP	Energy	0,00%	5 660
FirstEnergy	Financial	0,00%	5 660
VICAT	Consumer, Non-cyclical	0,00%	5 266
Vicat	Consumer, Non-cyclical	0,00%	5 266
Vedanta Resources Limited	Diversified	0,00%	5 140
SOUTHERN CO/THE	Energy	0,00%	3 696
SOUTHERN POWER CO.	Energy	0,00%	3 696

Empreinte carbone et exposition du portefeuille immobilier aux risques climatiques (Value-at-Risk)

Une analyse de l'exposition du portefeuille immobilier du Groupe VYV aux risques climatiques physiques et de transition a été réalisée par MSCI. Elle quantifie l'impact financier de ces risques sur le portefeuille immobilier du Groupe et la perte de valeur potentielle des actifs due à cette exposition.

- L'exposition du portefeuille aux risques physiques est faible et ne représente aucune perte potentielle de la valeur actuelle du portefeuille immobilier du Groupe.
- L'exposition du portefeuille aux risques de transition est forte et pourrait conduire à une perte de 9% de la valeur actuelle du portefeuille immobilier.

L'exposition totale du portefeuille est légèrement supérieure à celle du benchmark réalisé par MSCI.

Par ailleurs, l'empreinte carbone du portefeuille immobilier exprimée en kg CO₂ /M²/an atteint fin 2022 32,10 contre 36,9 pour l'indice de référence représentatif du marché français de l'immobilier.

L'analyse de risque climatique (risque physique et risque de transition) est réalisée par le prestataire SOLFICA au niveau Groupe.

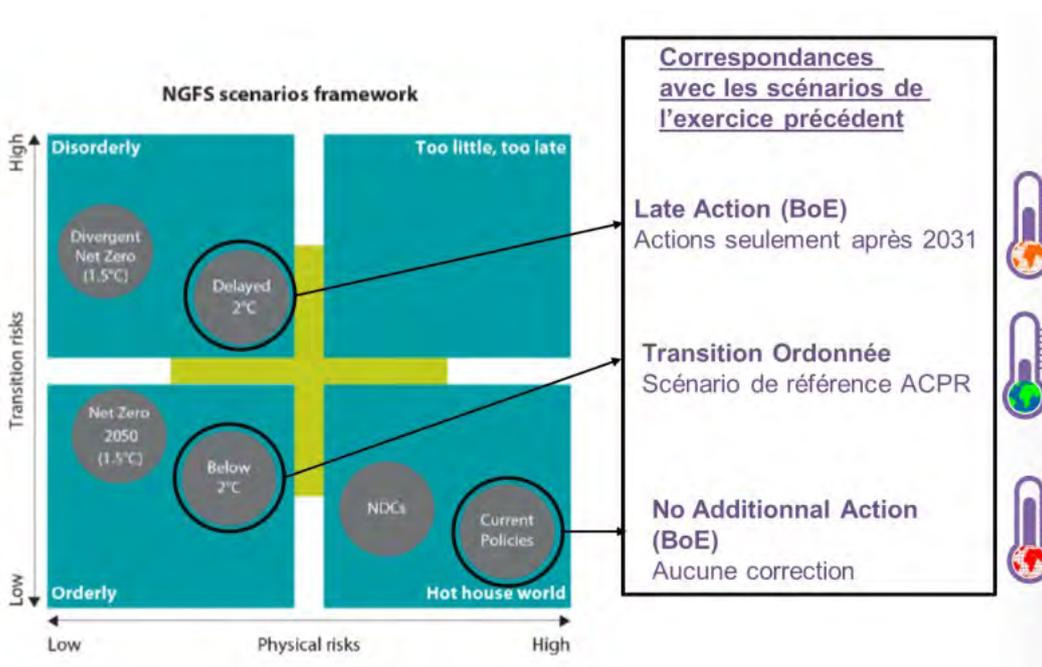
La valeur des actifs en portefeuille des Maisons du Groupe a été projetée jusqu'en 2050 suivant différents scénarios déclinés en hypothèses financières. Cette analyse reprend trois scénarios retenus parmi les 6 scénarios du NGFS phase 3 publiés en septembre 2022. Ces scénarios ont été élaborés avant la guerre en Ukraine, l'inflation et le choc de taux, sur le scénario du FMI de base qui sera mis à jour. Les analyses ont été projetées sur des trajectoires dans lesquelles la BCE envisage un retour à l'inflation cible de 2%.

- Le scénario « *delayed transition* » avec une cible d'augmentation de température de 2 degrés par rapport à l'ère pré-industrielle, est composé de politiques climatiques tardives et coordonnées à partir de 2031 ;
- Le scénario « *divergent net zero* » dans lequel l'atteinte d'un niveau nul d'émissions carbone est rapide, les politiques sont menées soudainement et brutalement sans coordination, produit un résultat visible rapidement sur la réduction des impacts physiques, et ce, dès 2024. L'augmentation de température se limiterait alors, dans ce scénario, à 1,5 degrés.
- Le scénario « *current policies* » conduit à une augmentation de température supérieure à 3 degrés sans qu'aucune action ne soit mise en œuvre.



Figure 16 : description des trois scénarios NGFS choisis

	Nom	Description
1	Scénario « current policies » Scénario de référence	Hausse de taux modérée à partir de l'année 2026, croissance modeste des actions, et stabilité des spreads.
2	Scénario « divergent net zero » Scénario de transition brutale et immédiate	Hausse de taux de 4% en moyenne sur les taux d'Etat et baisse des actions de 40% dès 2023 puis détente progressive des taux et des spreads, en même temps, reprise des actions.
3	Scénario « delayed transition » Scénario de transition retardée	Choc marqué en 2030/31, hausses de taux régulières pendant 5 ans à partir de 2030, performances actions de -30% et écartement des spreads d'environ 300 bps, puis retour très progressif vers une situation plus favorable.



Les résultats des projections diffèrent sensiblement selon les scénarios.

- Le scénario « *current policies* » (aucune action véritablement engagée) fait ressortir une faible variation du portefeuille sur la durée.
- Le scénario « *divergent net zero* » est très marqué avec des taux de rendement comptable négatifs au démarrage en 2023, les résultats se redressent au bout de 6 ans du fait des niveaux de taux d'investissement toujours élevés.
- Le scénario « *delayed transition* » enregistre un choc en 2031 dont les effets restent moins importants que les effets sur le scénario précédent en 2023.



Les différences entre les scénarios sont surtout visibles dans le taux de plus-value latente.

- Ainsi, en fin de simulation, le taux de latent du scénario « *delayed transition* » dépasse celui du scénario « *current policies* » montrant que les efforts en matière de transition sont efficaces. Les trajectoires sont heurtées dans tous les scénarios sauf sur le « *current policies* ».
- Le scénario « *current policies* » paraît particulièrement neutre alors qu'aucune action n'est prise pour favoriser la transition climatique.

Pour les exercices futurs, des indicateurs devraient être développés pour prendre en compte les impacts sociaux, démographiques et rendre ce scénario plus stressé. De plus, les scénarios d'actif n'intègrent pas les impacts physiques liés au dérèglement climatique, ce ne sont que des exercices très partiels.

Figure 17 : résultats des projections d'actifs sur le portefeuille initial, par classe d'actifs, en 2050

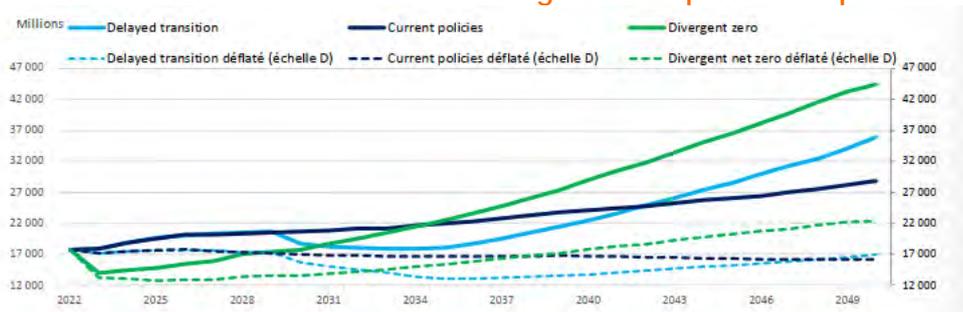
Classes d'actifs	Valeur de réalisation (%)	Valeur de réalisation euros (M€, coupons inclus)	VNC (M€, coupons inclus)	Allocation initiale
Obligations souveraines	19%	3 425	3 484	63%
Obligations d'entreprises	44%	7 765	8 431	
Actions	17%	3 085	2 122	17%
(Dont participations)	9%	1 598	964	
Immobilier	12%	2 217	1 276	12%
Trésorerie et prêts	7%	1 260	1 260	7%
Total	100%	17 753	16 573	100%

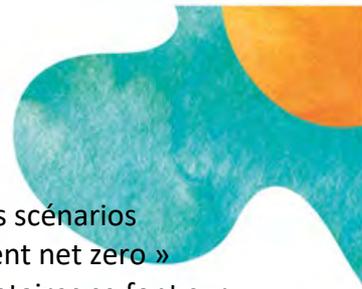
Classes d'actifs	« Divergent net zero »	« Delayed transition »	« Current policies »
Obligations et trésorerie	78,3%	75,9%	76,2%
Actions (part. incluses)	16,3%	15,8%	16,3%
Immobilier	5,5%	8,3%	7,5%
Total	100%	100%	100%

Classes d'actifs	Duration moyenne
Obligations d'entreprise	3,2
Obligations souveraines	9,3
Total	6,5

Dans les trois scénarios, les obligations deviennent prépondérantes, du fait des niveaux de réemploi plus élevés qu'actuellement, mais aussi parce que les actifs immobiliers hors placement et les autres actifs dits « illiquides » ne font pas partie du programme de rebalancement. Leur poids est ainsi largement dilué au fil de la projection, en particulier dans le scénario « *divergent net zero* » où l'écart de performance avec les autres classes d'actifs est plus marqué.

Figure 18 : Résultats sur la valeur de marché globale du portefeuille par scénario





Tout en passant par des chemins différents, les valeurs de marché de deux des scénarios atterrissent sur des niveaux relativement comparables, tandis que le « divergent net zero » atterrisse beaucoup plus haut. Cela s'explique par le fait que les réemplois obligataires se font sur des niveaux de taux importants et qui rebaissent tendanciellement à partir de 2036. Dans le scénario « *delayed transition* », après le choc de 2031, les valorisations se redressent tandis que dans le « *current policies* » la croissance reste toujours très modérée.

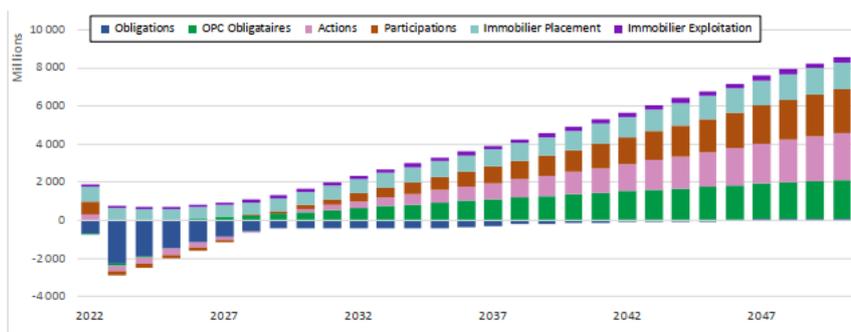
Le scénario « *divergent net zero* » enregistre des résultats très mauvais en début de période lorsque les efforts de transition sont demandés.

Ainsi le portefeuille perd 21% en valeur de marché la première année. 7 années sont ensuite nécessaires avant de retrouver la valeur initiale du portefeuille, moment à partir duquel les résultats deviennent bien plus positifs que dans les autres scénarios. Cela s'explique par le fait que les réinvestissements se font encore, en 2027, à l'issue de cette phase de baisse, avec des niveaux de rendement de 6% sur les titres d'emprunt d'Etat et 10% sur des titres de dettes corporate en moyenne pour les principaux secteurs représentés dans le portefeuille.

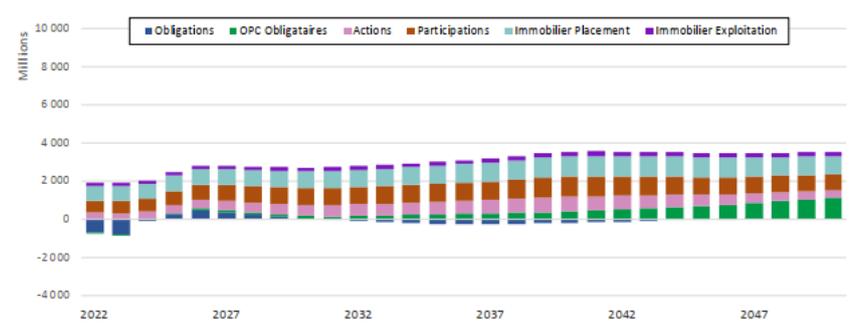
Le choc subi en 2031 dans le scénario « *delayed transition* » se résorbe très progressivement, notamment grâce au taux de réinvestissement qui restent élevés au moins jusqu'en 2044 et qui rebaissent progressivement ensuite.

Figure 19 : Principaux facteurs de risques et principaux contributeurs par scénario

- Plus-values latentes, « *divergent net zero* »

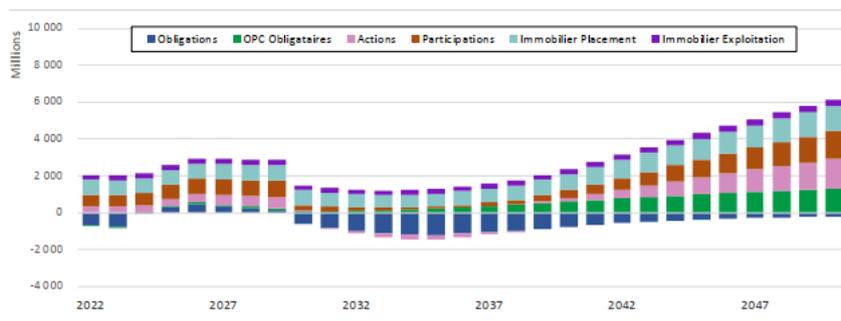


- Plus-values latentes, « *current policies* »





- Plus-values latentes, « *delayed transition* »



2.1.2 Mesure de l'exposition aux combustibles fossiles

La mesure de l'exposition aux actifs bruns et verts

Le Groupe opère une classification de ses activités en « Part Verte », « Part Brune » et « Part Grise », reflétant les investissements durables et les investissements réalisés dans les énergies fossiles. Le charbon est l'un des principaux contributeurs au changement climatique, et le désinvestissement de l'industrie du charbon est une initiative prioritaire dans le cadre de la protection du climat. La liste des émetteurs privés en portefeuille détenant des mines de charbon thermique ou développant des nouvelles capacités d'électricité à base de charbon thermique est renseignée grâce à l'initiative de la Global Coal Exit List, lancée par l'ONG Urgewald. EGAMO analyse ainsi le portefeuille du Groupe VYV et son impact sur l'environnement selon les trois typologies définies (« Part Verte » et « Part Brune » et « Part Grise »)

En 2022, 1,4% des émetteurs en poids du portefeuille détenaient des mines de charbon thermique et aucun des émetteurs en portefeuille ne développait de nouvelles capacités d'électricité à base de charbon thermique.

La Part Verte représente les émetteurs en portefeuille ou dans l'univers d'investissement qui réalisent un chiffre d'affaires dans une activité bénéficiant à la transition énergétique et écologique : énergies renouvelables, transports et bâtiments verts, recyclage, protection de la biodiversité. La parte verte des investissements concerne les obligations vertes et les fonds thématiques climat ou labellisés.

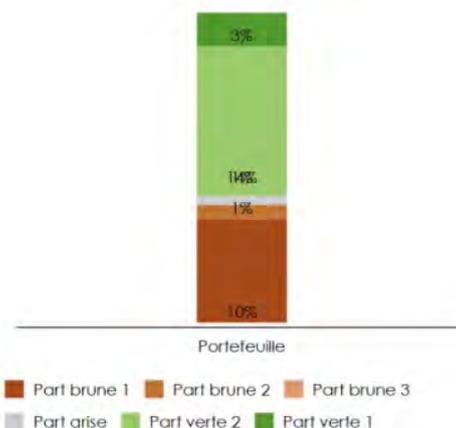
La Part Grise désigne les émetteurs répondant simultanément aux définitions des Parts Vertes et Parts Brunes.



■ □ □ Figure 20 : Répartition des Parts Vertes, Brunnes et Grises du portefeuille

- Part Verte 1 : émetteurs dont + de 50% du CA est considéré comme durable ;
- Part Verte 2 : CA considéré comme durable entre 10% et 50% ;
- Part Brune 1 : CA \geq 30% dans une activité liée au charbon
- Part Brune 2 : CA \geq 20% dans une activité liée au charbon
- Part Brune 3 : CA \geq 10% dans une activité liée au charbon

■ Répartition part Verte / Brune / Grise



- Part des investissements dans le portefeuille réalisés dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

2022	2021
4,49%	4,62%

- Part des émetteurs dans l'univers d'investissements actifs dans le secteur des combustibles fossiles

2022	2021
31,05%	31,05%

	2022	2021
Taux de couverture*	6,05%	3,49%

	2022	2021
Taux de couverture*	7,78%	7,78%

En parallèle des analyses menées sur l'impact positif des activités (Part Verte) et négative des activités (Part Brune), le Groupe évalue également les risques et impacts de ses investissements sur la biodiversité.

2.2 Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité

- Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

L'analyse des risques liés à la perte de la biodiversité repose sur le principe de double matérialité, avec d'un côté les incidences négatives du portefeuille sur la biodiversité (soit les impacts sur la



biodiversité des entreprises du portefeuille) et de l'autre les risques de durabilité (la dépendance des entreprises du portefeuille aux services écosystémiques).

Au niveau Groupe, l'intégration des risques liés à l'érosion de la biodiversité s'appuie sur la Convention sur la diversité biologique (CDB) dont les 3 principaux objectifs sont :

- La conservation de la diversité biologique ;
- L'utilisation durable de la diversité biologique ;
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Le groupe VYV apprécie les risques liés à la biodiversité au travers d'engagements comme la signature du Finance for Biodiversity Pledge mais également dans ses activités d'investissement à travers la notation ESG des émetteurs privés et le suivi d'indicateurs d'impact extraits du module SFDR de MSCI.

En outre une empreinte de biodiversité a été réalisée en utilisant la métrique développée par CDC Biodiversité et Carbone 4 Finance : MSA.Km².

La biodiversité est l'un des indicateurs clés du thème Capital naturel, du pilier environnement de la notation ESG des émetteurs privés. Ce critère évalue dans quelle mesure les entreprises peuvent être confrontées à une perte d'accès au marché ou à des litiges, des responsabilités ou des coûts de remise en état en raison d'opérations qui endommagent des écosystèmes fragiles. L'évaluation des émetteurs sur ce critère est basée sur les opérations impliquant une perturbation des sols et dans des régions aux écosystèmes fragiles, les politiques ou programmes concernant la biodiversité, l'utilisation des sols et l'impact sur les communautés ainsi que les controverses liées à la protection de l'environnement.

Le Groupe identifie et mesure les risques liés à la biodiversité à travers plusieurs métriques :

Un score de biodiversité calculé par EGAMO, selon la méthodologie développée par MSCI, analyse les 4 impacts suivants :

- Impact négatif sur la biodiversité (ex. perte d'espèces, diversité réduite)
- Impact négatif sur la communauté (ex. dévaluation des terres, contamination des terres, impact sur la santé)
- Surexploitation et épuisement des ressources naturelles
- Perte de valeur économique (ex. pertes pour la pêche, l'industrie du tourisme). Ce critère ayant une forte incidence négative en termes de risques sur les portefeuilles est surpondéré de 20%, tous secteurs confondus.



■ □ □ Figure 21 : Score de biodiversité du portefeuille et de l'univers d'investissement

- Score du portefeuille sur le critère biodiversité et utilisation des sols (allant de 0 à 10, 10 étant le meilleure score)

2022	2021
6,3/10	6,6/10

	2022	2021
Taux de couverture	4,40%	3,40%

- Score de l'univers d'investissement sur le critère biodiversité et utilisation des sols (allant de 0 à 10, 10 étant le meilleure score)

2022	2021
4,5/10	4,5/10

	2022	2021
Taux de couverture*	3,58%	3,58%

Le score de biodiversité est calculé sur une échelle de 1 à 10, 10 étant la meilleure note.

Le portefeuille global du Groupe VYV atteste d'une meilleure note sur le critère biodiversité et utilisation des sols que l'univers d'investissement (6,3 vs. 4,5) tout en restant stable d'une année à l'autre (variation de 0,3 points depuis 2021). Cependant le taux de couverture du portefeuille comme de l'univers d'investissement restent très bas (4,40% et 3,58% respectivement) ce qui démontre que ce score n'est pas représentatif de l'ensemble du portefeuille.

Le taux de couverture de l'indicateur biodiversité et utilisation des sols est aujourd'hui très faible, tant pour le portefeuille du groupe (4,40%) que pour l'univers d'investissement (3,58). Cela reflète le caractère récent de la prise en compte des enjeux de biodiversité et des réglementations française (article 29 de la LEC) et européenne (Taxonomie, SFDR) qui imposent désormais aux investisseurs de rendre compte de la manière dont ils intègrent les risques et enjeux liés à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'indicateur d'impact sur les zones à haute valeur de biodiversité correspond à l'indicateur d'incidence négatives sur la durabilité numéro 7 défini par la réglementation SFDR et est alimenté par les données MSCI ESG Research.

- Part des investissements du portefeuille effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité

2022	2021
4,71%	2,31%

	2022	2021
Taux de couverture*	3,60%	2,43%

- Part des investissements de l'univers d'investissement effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité

2022	2021
16,27%	16,27%

	2022	2021
Taux de couverture*	3,58%	3,58%



La part des investissements du portefeuille effectués dans des sociétés ayant des établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, est bien inférieure à celle de l'univers d'investissement (4,71% vs. 16,27%). Elle est en augmentation par rapport à 2021 (2,31%) mais le taux de couverture est trop faible (3,60%) pour être représentatif du portefeuille.

Afin d'évaluer les impacts de ses activités d'investissements dans des titres cotés sur la biodiversité, le Groupe VYV a également réalisé une **analyse d'empreinte biodiversité** de son portefeuille.

Cette étude, menée par Carbon4 Finance, évalue les pressions exercées sur la biodiversité par le Groupe grâce à la méthodologie *BIA-GBS* qui combine la base de données *Biodiversity Impact Analytics*, alimentée par l'outil *Global Biodiversity Score*. Cet outil permet de lier les données de l'activité économique aux pressions exercées sur la biodiversité et de les traduire en impact sur la biodiversité grâce à une métrique agrégée, le *MSA (Mean Species Abundance)*. L'approche en valeur du *MSA* ($MSAm^2/kEURinvesti$) permet de quantifier l'impact du Groupe VYV.

BIA-GBS™ : Fonctionnement

Pour les entreprises, le GBS évalue les pressions exercées sur la biodiversité et leur impact sur l'état des écosystèmes à l'aide du modèle *GLOBIO* et de la répartition du chiffre d'affaire par activité et par pays, comme détaillé ci-dessous.



La localisation peut être intégrée à chaque étape du processus.

Pour 1 000 euros investis en 2021, l'impact exercé sur la biodiversité est équivalent à l'artificialisation de 3,1m² de biodiversité terrestre supplémentaire. Par ailleurs, par le biais de ses activités d'investissement, le Groupe exerce majoritairement des pressions sur le changement d'usage des sols et le changement climatique.



Figure 22 : Surface de biodiversité impactée par les investissements en titres cotés du Groupe VYV en MSA.km²



Focus sur les processus de gestion des risques à travers la stratégie biodiversité d'Harmonie Mutuelle



Harmonie Mutuelle a mis en place une stratégie climat et biodiversité « H2030 » et intègre les questions liées à la biodiversité. Sa mise en œuvre repose sur trois axes principaux :

- (i) Mesurer et reporter l'impact du portefeuille sur la biodiversité dès l'exercice 2021 pour permettre de définir des politiques, objectifs et plans d'actions sectoriels
- (ii) Diminuer les impacts du portefeuille sur la biodiversité en cessant d'investir dans des activités trop délétères à la biodiversité telles que la production de pesticides ou la déforestation liée à la production d'huile de palme
- (iii) Financer des solutions permettant de protéger la biodiversité

À ces fins, Harmonie Mutuelle s'aide des moyens suivants :

- Mesure de l'empreinte biodiversité à l'aide des données en MSA
- Référentiel ISR (s'engager dans la réflexion fondamentale et l'élaboration d'un référentiel incluant la biodiversité, notamment dans les secteurs ayant un impact particulièrement important sur la biodiversité)
- Autre exemple à mettre en avant ou réalisation pertinente en 2022 [en attente des données MAJ 2022]

La gestion des risques liés à la biodiversité s'inscrit plus largement dans l'appréhension des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance pour le Groupe VYV. L'analyse extra-financière permet d'identifier les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») propres à chaque secteur et à chaque émetteur. Elle évite ainsi d'être exposé à des



émetteurs en contradiction avec les valeurs et les objectifs du groupe car présentant de forts risques opérationnels, réglementaires ou de réputation, liés à de mauvaises pratiques ESG.

2.3 Démarche de prise en compte des critères ESG et résultats

- Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

La démarche d'investisseur responsable du groupe VYV s'inscrit dans une dynamique d'amélioration et d'intégration progressive de nouveaux outils de mesure et d'évaluation des risques et des opportunités liés aux risques de durabilité.

Le risque de prise en compte insuffisante des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pourrait, pour le Groupe, se matérialiser de la manière suivante :

- Vulnérabilité du portefeuille contenant potentiellement des valeurs ayant un impact négatif au niveau social, sociétal, ou de gouvernance,
- Controverses dans le portefeuille en gestion,
- Exposition non maîtrisée ou évaluée aux risques climatiques et de biodiversité dans le portefeuille en gestion, non suivi de l'application de la politique d'investissement auprès des gestionnaires d'actifs,
- Application partielle ou non application des exigences ESG définies dans la politique d'investissement par les gestionnaires d'actifs, non-respect des exigences éthiques des clients et adhérents du groupe, ou encore sélection de partenaires de gestion ne s'inscrivant pas dans les valeurs du groupe.

Figure 23 : Définition du risque de durabilité et des incidences négatives



Cette démarche est déployée sur l'ensemble des investissements financiers du groupe, qu'ils soient réalisés en direct ou à travers la gestion déléguée de ses investissements. Elle est appliquée à toutes les typologies d'actifs : Entreprises, États, actifs immobiliers ou d'infrastructure, selon des approches adaptées à chaque classe d'actifs et de façon pragmatique compte tenu du mode d'investissement (en direct ou en gestion déléguée) et des véhicules juridiques d'exposition (mandats, fonds dédiés, fonds ouverts).



Focus sur la méthodologie d'intégration ESG développée par Harmonie Mutuelle pour le fonds Harmonie Mutuelle Emplois France et récompensée en 2022 par une Couronne AGEFI



Le fonds « Harmonie Mutuelle Emplois France » favorise le développement des territoires et les entreprises innovantes et s'inscrit dans une dynamique de maintien et de créations d'emplois dans les régions. Les entreprises financées sont sélectionnées à partir de multiples critères : Potentiel de création d'emplois, résultats ESG (respect de minima sociaux et environnementaux pour que l'impact social ne soit pas au dépend de l'environnement), répartition des emplois sur tout le territoire.

Il a déjà été récompensé pour sa stratégie en 2019 et a notamment reçu le label ISR et le label Relance en 2021.

Focus sur l'obligation sociale indexée sur l'attribution du label Mon logement Santé, porté par I,UMG en tant qu'investisseurs d'Arcade VYV et récompensé en 2022 par une couronne Agefi et en 2023 par l'Argus d'Or



Le label **Mon logement Santé**, a été développé par le Groupe VYV en 2022, pour matérialiser sa vision sociétale et son engagement autour du concept de logement bénéfique à la santé et au bien-être de ses occupants.

Arcade -VYV a émis une obligation sociale auprès du Groupe Vyv, dont la rémunération est indexée à la baisse sur le taux de labellisation attribué à ses nouveaux programmes de logements via le Label **Mon Logement Santé**. La baisse attendue du taux, qui peut aller jusqu'à 1% au terme des 25 ans de vie de l'obligation, agit comme un soutien et un encouragement pour Arcade-VYV dans ses objectifs de labelliser au moins 50% de son parc de logements neufs.

En souscrivant à cette obligation durable, le groupe VYV marque son soutien à la stratégie long terme du groupe Arcade-VYV de déployer une offre de logements promoteurs de santé via une conception architecturale innovante, un bâti avec de hautes qualités sanitaires et une offre servicielle bénéfique pour la santé du plus grand nombre.

La prise en compte du risque de durabilité vis-à-vis de la gestion déléguée des investissements du Groupe se matérialise par l'analyse sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises par EGAMO. La note ESG est formalisée sur une échelle Alphabétique de A à E, A étant la meilleure note. Celle-ci est déterminée en fonction du classement de l'émetteur dans une approche Best-In Class selon la répartition suivante :



Notation ESG	Percentile croissant
A	5%
B	30%
C	70%
D	95%
E	100%

A date, EGAMO assure la gestion de plus de 91% des actifs mobiliers cotés sur le périmètre prudentiel Groupe.

Assiette de Calcul	2022	2021
Emetteurs Privés analysés	6 772 397 383,20	3 717 584 586,24 €
Assiette de Calcul	2022	2021
Emetteurs Publics analysés	3 712 364 995,12	3 218 361 079,86 €

L'analyse des émetteurs privés est basée sur un référentiel d'objectifs opposables, reposant sur des standards de portée internationale (ONU, OIT, PNUE, Global Compact, OCDE, ...), et réparti en dix domaines : changement climatique, capital humain, capital naturel, oppositions des parties prenantes, pollution et déchets, gouvernance d'entreprise, opportunités environnementales, opportunités sociales, responsabilité produits, comportement dans les affaires.

■ ■ ■ □ **Figure 24 : Répartition des notes ESG des émetteurs privés du portefeuille et de l'univers**

Taux de couverture*	2022	2021
Portefeuille	67,13%	64,42%
Univers d'investissement	71,84%	71,84%

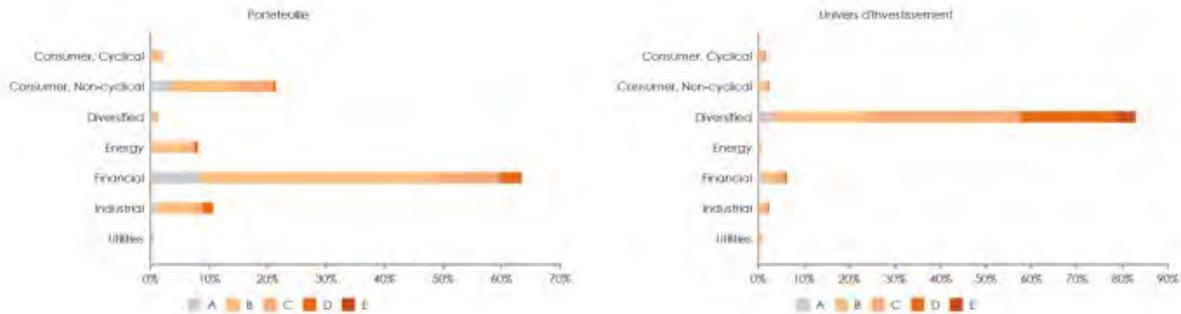
Avec un taux de couverture du portefeuille en augmentation par rapport à 2021 (67% en 2022 vs 64% en 2021), les notes ESG des émetteurs privés du portefeuille ont une couverture qui s'est améliorée, s'expliquant par l'augmentation des données disponibles des émetteurs privés sur les critères ESG.

Les émetteurs les mieux notés (note A) sont en baisse dans le portefeuille en comparaison avec 2021 passant de 16,65% à 9,24%, cependant, ils ne sont que de 5,37% dans l'univers d'investissement. Sur les émetteurs notés « B », le portefeuille performe également mieux que l'univers d'investissement puisque 40,91% des émetteurs sont notés ainsi, ce qui n'est le cas que pour 27,67% des émetteurs de l'univers. Le portefeuille a fait significativement diminuer



ses émetteurs les moins bien notés « C », « D » et « E », passant, par exemple, pour les émetteurs notés « D », de 12,58% à 4,28%, ce qui est 5 fois moins important que dans l'univers d'investissement (22,64% des émetteurs sont notés « D »).

• Répartitions par secteurs économiques



Les émetteurs les moins bien notés « D » ou « E » dans le portefeuille représentent les secteurs industriels et financiers, ainsi que les secteurs de grande consommation.



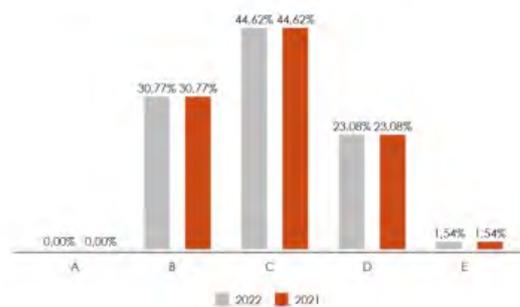
Figure 25 : Répartition des notes ESG des émetteurs publics du portefeuille et de l'univers

Pour les émetteurs publics, EGAMO appuie sa démarche et son analyse principalement sur la base de données extra-financières fournie par MSCI ESG Research. Ces données sont complétées par d'autres sources issues de recherche interne. Le système de notation est basé sur 5 lettres, de A à E, selon le même principe que pour les émetteurs privés. La performance ESG des émetteurs publics est analysée sous 3 domaines (Environnement, Social et Gouvernance), et est comparée en relatif aux pays autorisés par le Comité ESG d'EGAMO. Les trois domaines sont équilibrés dans la note finale.

• Répartition par note ESG des émetteurs du portefeuille



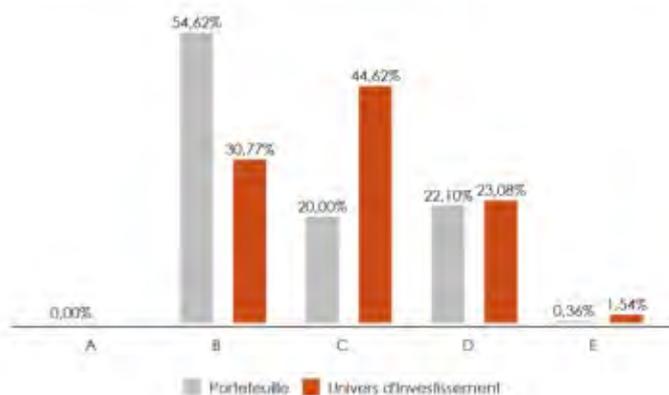
• Répartition par note ESG des émetteurs de l'univers d'investissement



Taux de couverture*	2022	2021
Portefeuille	97,09%	76,13%
Univers d'investissement	100,00%	100,00%



► Comparaison du Portefeuille et de l'Univers d'investissement (UI)



La majeure partie des émetteurs du portefeuille (plus de 54%) est notée « B », alors que l'univers d'investissement n'atteint que 30,77% sur cette catégorie. Sur les émetteurs les moins bien notés « D » ou « E », le portefeuille est aligné avec l'univers d'investissement et performe légèrement mieux, en particulier sur les émetteurs notés « E » qui composent 0,36% du portefeuille alors qu'ils représentent 1,54% de l'univers d'investissement.

Pour améliorer ses résultats dans le futur, le Groupe vise, dans le cadre de sa stratégie VYV 2025, à réduire son exposition aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte. A cet effet, et pour renforcer sa démarche, le Groupe prévoit un plan d'actions et séquence son évolution afin de continuer à développer son analyse d'impact, contribuer à réduire les principales pressions sur la biodiversité et le climat.

Focus sur le fonds d'investissement à impact lancé par MGEN



MGEN a lancé en 2021 Racine2, fonds d'investissement à impact doté de 85 millions d'euros. Ce projet a été concrétisé lors de l'année 2022 et sera déployé sur 5 ans. Il marque la volonté de MGEN de s'inscrire dans une démarche responsable qui incarne sa raison d'être, à travers 4 thèmes d'investissement :

1. **Accroître l'activité physique et sportive** dans une optique de **prévention santé**.
2. **Améliorer les modes de vie au quotidien** et favoriser le bien-être et le vivre-ensemble
3. **Préserver l'environnement et ses liens sur la santé** (greentech, santé environnementale, prévention, pollution...)
4. **Rendre l'éducation accessible pour tous** et utiliser l'éducation comme facteur de mieux social.



3. Opportunités de renforcement de la démarche d'investisseur responsable et pilotage des plans d'actions

3.1. Conclusion sur les mesures d'amélioration identifiées

- **Opportunités d'amélioration, actions concrètes à mettre en place et objectifs définis**

Dans le cadre du plan stratégique VYV 2025, l'exemplarité en matière d'empreinte environnementale est l'axe principal d'amélioration défini pour le Groupe VYV. Ce rapport est l'opportunité pour le Groupe de mettre en évidence ses mesures d'améliorations.

Trois leviers principaux ont été identifiés : la réalisation d'un bilan carbone dans chaque maison et la mise en place d'une stratégie de décarbonation, l'approfondissement des politiques d'investissement responsables et d'achats responsables, ainsi que la sensibilisation des dirigeants, partenaires sociaux, délégués militants et salariés, avec une stratégie d'influence définie.

L'engagement d'EGAMO est un levier important pour marquer l'engagement du Groupe, et va se renforcer en 2023.

EGAMO a initié en mai 2022 son soutien à l'initiative des PRI « Advance » sur les droits humains et les questions sociales en s'engageant sur 10 émetteurs parmi la liste proposée par l'initiative. Devant le succès de cette initiative auprès des investisseurs, les PRI renouvelleront cette initiative, et EGAMO participera à l'engagement avec Acciona aux côtés de 5 autres investisseurs lors d'un dialogue qui devrait avoir lieu en 2023.

Dans le cadre de la signature du Say On Climate, EGAMO appelle à institutionnaliser une démarche similaire en France, et soutient un projet permettant un dialogue permanent entre investisseurs et entreprises sur les enjeux climatiques dans le cadre des assemblées générales.

En interne, au niveau du Groupe VYV, la sensibilisation des collaborateurs est un enjeu dont la prise en compte va progresser significativement à court-terme : des formations à la Fresque du Climat sont prévues pour 120 nouveaux collaborateurs en 2023, et une formation d'animateurs internes aura également lieu en 2023.

Par ailleurs, dans le cadre de l'empreinte carbone du Groupe, des objectifs de réduction d'ici 2030 ont été fixés avec chaque Maison, pour marquer leur contribution à la réalisation de l'ambition du Groupe. Ces mesures démontrent l'engagement du Groupe VYV envers la durabilité et la responsabilité environnementale, ainsi que sa volonté de renforcer sa gouvernance stratégique pour un avenir plus durable.



4. Annexes

4.1 Table de correspondance réglementaire

4.1.1 Article 29 – Loi Energie Climat

Référence dans l'article D.533-16-1 du code monétaire et financier	Section du rapport annuel
1. Démarche générale de l'Maison	1.1 Présentation générale
2. Moyens internes déployés par l'Maison	1.3 Engagement des parties prenantes
3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'Maison	1.2 Gouvernance de l'activité et objectifs
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en oeuvre	1.3 Engagement des parties prenantes
5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	2.1 Prise en compte des objectifs climatiques dans la politique d'investissement
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris	2.1 Prise en compte des objectifs climatiques dans la politique d'investissement
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	2.2 Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité
8. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	2.3 Démarche de prise en compte des critères ESG

4.1.2 Sustainable Finance Disclosure Regulation – SFDR

La table de correspondance ci-dessous fait référence aux dispositions de l'Article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen du 27 novembre 2019.

Référence de l'annexe F dans l'article D.533-16-1 du code monétaire et financier	Section du rapport annuel
Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	4.1.2.1 Indicateurs bruts en lien avec la réglementation SFDR
Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	1. Prise en compte des objectifs climatiques dans la politique d'investissement 2. Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité 3. Démarche de prise en compte des critères ESG et résultats
Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	1. Prise en compte des objectifs climatiques dans la politique d'investissement 2. Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité 3. Démarche de prise en compte des critères ESG et résultats
Politique d'engagement	1.3 Engagement des parties prenantes



Référence aux normes internationales	1. Prise en compte des objectifs climatiques dans la politique d'investissement 2. Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité 3. Démarche de prise en compte des critères ESG et résultats
---	---

4.1.2.1 Indicateurs bruts en lien avec la réglementation SFDR

VYV, par transparence, prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Les indicateurs ci-dessous couvrent une période de référence allant du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Indicateurs obligatoires	Incidences 2022
1. Emissions de GES scopes 1,2 et 3 (TCO2e)	2 508 468,53
2. Empreinte carbone (TCO2e)	470,06
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (%)	7,42
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)	4,49
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable (%)	76,41
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (GWh/M€ de CA)	0,92
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (%)	4,71
8. Rejets dans l'eau (T/M€ investi)	111,41
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs (Tonnes/M€ investi)	0,81
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (%)	0,10
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	100
12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigés (%)	2,33
13. Mixité au sein des organes de gouvernance (%)	40,47
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,00
Indicateurs optionnels	
1. Intensité des GES (TCO2e)	209 608 290
2. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (%)	0,01



4.1.3 Taskforce on Climate-related Financial Disclosures

		Section du rapport annuel
Gouvernance	Décrire la gouvernance de l'organisation concernant les risques et opportunités relatifs au climat	2.1 Prise en compte des objectifs climatiques dans la politique d'investissement
Stratégie	Risques et opportunités liés au changement climatique identifiés à court, moyen et long terme	2.1 Prise en compte des objectifs climatiques dans la politique d'investissement
Stratégie	Impacts de ces risques et opportunités sur l'organisation et la stratégie	2.1 Prise en compte des objectifs climatiques dans la politique d'investissement
Stratégie	Impact potentiel de différents scénarios dont le scénario 2 degrés sur l'organisation et la stratégie	2.3 Démarche de prise en compte des critères ESG
Gestion des risques	Méthodes employées pour identifier et gérer les risques climatiques	2.3 Démarche de prise en compte des critères ESG
Gestion des risques	Processus de gestion des risques climatiques et intégration dans le processus global de gestion des risques	2.3 Démarche de prise en compte des critères ESG
Indicateurs et objectifs	Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au changement climatique	2.1 Prise en compte des objectifs climatiques dans la politique d'investissement

4.1.4 Taskforce on Nature-related Financial Disclosures

		Section du rapport annuel
Gouvernance	Décrire la gouvernance de l'organisation concernant les risques et opportunités relatifs à la nature	1.2 Gouvernance de l'activité et objectifs 2.2 Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité
Gouvernance	Décrire la gouvernance de l'organisation concernant les risques et opportunités relatifs à la nature	2.2 Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité
Stratégie	Décrire les dépendances, risques, impacts et opportunités identifiés par l'Maison au court, moyen et long-terme	2.2 Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité
Stratégie	Décrire l'impact des risques et opportunités liés à la nature sur le modèle d'affaire, la stratégie et l'organisation financière	2.2 Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité
Stratégie	Décrire la résilience de la stratégie de l'Maison en prenant en compte différents scénarios	2.2 Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité
Stratégie	Décrire les interactions de l'Maison avec des écosystèmes à faible intégrité, les écosystèmes de grande	2.2 Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité



	importance ou les zones de stress hydrique.	
Gestion des risques	Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature.	2.2 Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité
Gestion des risques	Décrire les processus de l'organisation pour gérer les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature.	2.2 Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité
Gestion des risques	Décrire comment les processus d'identification, d'évaluation et la gestion des risques liés à la nature sont intégrés dans la gestion globale des risques de l'organisation	2.2 Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité
Gestion des risques	Décrire comment les parties prenantes, y compris les détenteurs de droits, sont impliquées par l'organisation dans son évaluation et sa réponse aux dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la nature.	2.2 Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité
Gestion des risques	Décrire l'approche de l'organisation pour localiser les sources des intrants utilisés pour créer de la valeur qui peuvent générer des risques liés à la nature.	2.2 Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité 1.3 Engagement des parties prenantes
Indicateurs et objectifs	Décrire comment les objectifs concernant la nature et le climat sont alignés et contribuent les uns aux autres, ainsi que les éventuels compromis réalisés.	2.1 Prise en compte des objectifs climatiques dans la politique d'investissement 2.2 Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité
Indicateurs et objectifs	Décrire les mesures utilisées par l'organisation pour évaluer et gérer les dépendances et les impacts directs, en amont et, le cas échéant, en aval sur la nature.	2.2 Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité
Indicateurs et objectifs	Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature et les performances par rapport aux objectifs fixés.	2.2 Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité
Indicateurs et objectifs	Décrire les paramètres utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités significatifs liés à la nature, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.	2.2 Intégration des risques et impacts liés à la biodiversité 2.3 Démarche de prise en compte des critères ESG



4.2 Périmètres et méthodologie ESG

Echelle du périmètre de l'assiette d'analyse

- □ □ Périmètre restreint
- ■ □ Périmètre significatif
- ■ ■ Périmètre complet

4.2.1 Méthodologie relative à la gestion des controverses

La source des données pour l'analyse des controverses est ISS-ESG, sur lequel EGAMO s'appuie pour définir la sévérité de la controverse.

Elles sont ainsi évaluées selon trois critères : gravité, fréquence et réactivité de l'émetteur.

Critères d'évaluation	Echelle de notation
Sévérité de la controverse	<i>Critique/forte/significative/mineure</i>
Degré de réactivité de l'émetteur	<i>Proactive/corrective/réactive/non-communicative</i>
Fréquence de survenance des controverses	<i>Récurrente/fréquente/occasionnelle/rare</i>

Les controverses sont classées pour chaque émetteur en portefeuille et dans l'univers d'investissement selon les catégories suivantes :

Catégories de criticité	Détail
Négligeable	<i>Emetteur n'ayant pas de controverse en cours</i>
Mineure	<i>Emetteur ayant connu en moyenne des controverses mineures</i>
Significative	<i>Emetteur ayant connu en moyenne des controverses significatives</i>
Forte	<i>Emetteur ayant connu en moyenne des controverses fortes</i>
Critique	<i>Emetteur ayant connu en moyenne des controverses critiques</i>

En fonction du niveau de controverses, les actions de réparation peuvent se traduire par (i) des décisions de non-réinvestissement ou de désinvestissement (exclusion et cession des lignes en portefeuilles) ; (ii) des actions d'engagement, individuel ou collectif et de surveillance attentive des émetteurs ; un processus d'escalade peut être adopté le cas échéant.



4.2.1 Méthodologie du potentiel d'alignement du portefeuille

Pour mettre en œuvre ses ambitions, le Groupe utilise via EGAMO des méthodologies d'alignement, e.g. des analyses quantitatives qui comparent la performance climatique d'un portefeuille d'actifs avec des scénarios de trajectoire de température. On peut obtenir de ces mesures un écart ou une compatibilité avec un objectif de température (ex : 1.5°C) et en déduire diverses expressions de résultats dont un score de température. Actuellement, les différents indicateurs présents sur le marché sont le résultat de combinaisons différentes de choix méthodologiques. Il en résulte une forte hétérogénéité d'indicateurs et de résultats, dont l'incertitude est directement liée aux hypothèses utilisées dans les modèles climatiques.

Utilisation de la méthode MSCI-Warming Potential Model. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- Potentiel de réchauffement : Émissions de gaz à effets de serre directes (Scope 1) et indirectes (Scopes 2 & 3) ;
- Potentiel de refroidissement : Réductions d'émissions dues aux solutions bas carbone.

Chaque entreprise est d'abord évaluée individuellement selon un cadre adapté à chaque secteur. Le résultat final est un calcul agrégé du potentiel de réchauffement et de refroidissement de l'entreprise basé sur les modèles sectoriels. Au niveau du portefeuille, le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur qui s'exprime en température de portefeuille (degrés Celsius).

La source d'information pour cette classification provient de MSCI ESG Research.

4.2.2 Rappel des seuils et définitions liés aux engagements climatiques

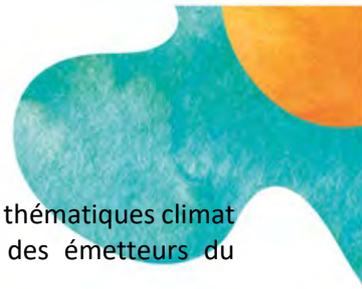
Réduction de 50% des émissions de CO2 du portefeuille d'émetteurs privés détenus en direct (mandats et fonds dédiés) dans les portefeuilles par rapport à la situation au 31/12/2019 sur les scopes 1,2 et 3. L'indicateur retenu pour mesurer cet engagement est l'intensité carbone : tonne de CO2 par million d'euro investi. L'empreinte carbone de ce portefeuille (tonne de CO2 par million d'euro de chiffre d'affaires) sera également calculée.

L'alignement des portefeuilles avec une trajectoire compatible avec les Accord de Paris sera suivi via les indicateurs de performance climatique de MSCI, exprimés en degrés :

- Potentiel de réchauffement : émissions de gaz à effets de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2 & 3)
- Potentiel de refroidissement : réductions d'émissions dues aux solutions bas carbone
- Chaque entreprise est d'abord évaluée individuellement selon un cadre adapté à chaque secteur. Le calcul intègre les objectifs de réduction d'empreinte carbone des entreprises d'ici à 2030 et projette l'augmentation de température qui en résulterait en 2100.

Charbon thermique :

- Pas de nouvel investissement dans les entreprises :
 - (i) Dont au moins 20% du chiffre d'affaires proviennent du charbon thermique.
 - (ii) Qui extraient plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an.
 - (iii) Dont au moins 20% des capacités de production énergétique sont liées au charbon thermique.
 - (iv) Dont la puissance installée des centrales au charbon dépasse 5 GW.
- Hydrocarbures non conventionnels : pas de nouvel investissement dans les entreprises dont plus de 20% de la production concerne les hydrocarbures non conventionnels.



- Doublement de la part verte des investissements : obligations vertes et fonds thématiques climat ou labellisés. L'indicateur taxonomie de MSCI (alignement des activités des émetteurs du portefeuille en part de leur chiffre d'affaires) sera également publié.
- Huile de palme : pas de nouvel investissement dans des entreprises dont l'activité de production d'huile de palme représente au moins 5% des revenus directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale détenue majoritairement (50%).
- Biocides : pas de nouvel investissement dans des entreprises dont l'activité de production de biocides représente au moins 10% des revenus directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale détenue majoritairement (50%).

4.2.3. Méthodologie d'évaluation des risques climatiques

Synthèse des méthodologies des travaux réalisés par SOLFICA

- Hypothèses financières

Classe d'actifs / Hypothèses et méthodologie	Données publiées par le NGFS phase III (septembre 2022)	Hypothèses retenues
Taux État	Taux longs et taux d'intervention des banques centrales pour 52 pays et zones géographiques	Les taux 10 ans de dettes souveraines et taux court terme sont retenus pour 10 pays (FR, DE, IT, SP, PT, BE, NL, US, UK et JP). Les courbes complètes sont déterminées à partir de ces 2 taux.
	Les variations projetées annuelles s'appliquent sur les points de courbes arrêtées au 31/12/2022 (date d'extraction des portefeuilles d'actifs).	
Actions	Hypothèses fournies pour 30 pays. Pas d'indices actions sectoriels.	Les indices actions agrégés sont retenus pour 10 pays (FR, DE, IT, SP, PT, BE, NL, US, UK et JP). Les indices actions des secteurs sont générés à partir de ces indices agrégés auxquels s'appliquent les bêtas haussiers et baissiers extraits du scénario publié en 2022 par la BCE et repris par European Systemic Risk Board en juillet 22 (annexe a)
Spread Corporate	Pas de spread	Les spreads sont projetés par secteurs et par pays à partir des indices actions et de la publication du European Systemic Risk Board (annexe c).
Immobilier exploitation / placement	Hypothèses fournies pour l'immobilier résidentiel uniquement	L'immobilier d'exploitation découle de l'indice des prix de l'immobilier résidentiel auquel s'applique un bêta estimé à partir du scénario de la BCE. Les projections des actions foncières s'appliquent aux actifs d'immobilier de placement.

- Principes d'implémentation des hypothèses financières sur les actifs :

Les principes d'implémentation des hypothèses financières sur les actifs des portefeuilles ainsi que les nouvelles fonctionnalités de l'outil de projection et leurs conséquences sur les résultats sont décrits ci-dessous :

- Les spreads des obligations sont différenciées par secteur, sur la base des évolutions des indices actions.
- Sur les OPC obligataires et monétaires, aucun dividende n'est distribué.
- La provision pour risque d'exigibilité est enregistrée annuellement dès que la valeur de marché des actifs risqués devient inférieure à la valeur nette comptable.

Dans un souci de simplification, la PRE est dotée en une seule fois, elle n'est pas lissée sur plusieurs années, comme l'autorise la réglementation. De ce fait, dans le scénario « divergent net zero », on pourra constater systématiquement des taux de rendement comptable négatifs les premières années.

L'outil cherche à maintenir une duration constante tout au long de la simulation.

Cet objectif n'est pas systématiquement atteint car :

- Les maturités maximales des obligations corporate sont de 15 ans, ce qui correspond au maximum constaté dans les portefeuilles,



- La hausse des taux réduit mécaniquement la duration, les seuls remboursements et coupons obligataires ne suffisent pas toujours à atteindre la cible de duration.

Des taux de défauts sont appliqués chaque année sur les obligations de crédit d'émetteurs privés détenues en direct et via OPC obligataires et diversifiés (les obligations d'Etat et les obligations intra-groupe sont exclues du périmètre). Ces taux de défaut sont déduits des spreads de chaque obligation et de la courbe des taux.

4.2.4 Méthodologie d'analyse de la part verte et brune des actifs

- La part verte 1 rassemble les émetteurs dont le chiffre d'affaires dépasse 50% ;
- La part verte 2 rassemble les émetteurs dont le chiffre d'affaires est compris entre 10% et 50%.
- La part brune représente les émetteurs en portefeuille ou dans l'univers d'investissement qui réalisent un chiffre d'affaires dans une activité liée au charbon, selon 3 niveaux :
- Part brune 1 : chiffre d'affaires \geq 30% dans la production d'électricité à base de charbon thermique ou dans l'exploitation d'une mine de charbon thermique, capacité de production d'électricité à base de charbon thermique \geq 10GW, extraction annuelle de charbon thermique \geq 20Mt, expansion de nouvelle production d'électricité à base de charbon ou de nouvelle mine de charbon
- Part brune 2 : chiffre d'affaires \geq 20%, capacité électrique \geq 5GW ou extraction charbon \geq 10Mt
- Part brune 3 : chiffre d'affaires \geq 10%
- La part grise désigne les émetteurs répondant simultanément aux définitions des Parts Vertes et Parts Brunnes ci-dessus.

La source d'information pour cette classification provient de MSCI ESG Research, complétée par l'analyse d'EGAMO.

4.2.5 Méthodologie de prise en compte des critères ESG

Une note est attribuée à l'émetteur en pondérant les domaines soit de manière égale soit un surpondérant certaines thématiques. Ces notes sont regardées relativement au secteur de l'entreprise analysée, par opposition aux philosophies d'exclusion "systématique".

Elles intègrent les 3 piliers E, S et G et chaque pilier est constitué de plusieurs thématiques. Chaque thématique est représentée par des indicateurs clés ou critères précédemment évoqués. Les pondérations utilisées dans l'algorithme de notation propriétaire sont d'abord basées sur les pondérations sectorielles de MSCI. Les pondérations par critère sont définies en conformité avec le principe de « matérialité ». Les indicateurs ESG critiques tiennent compte des caractéristiques ESG du modèle d'affaires de l'industrie concernée. Ils reposent sur la prise en compte de scores sectoriels d'intensité du risque ESG, qui mesurent les risques (financiers) auxquels sont confrontés les différents secteurs d'activité, face à l'exposition nette constatée dans les domaines ESG « critiques ».

Ces pondérations sont ensuite adaptées en recourant aux 3 principes directeurs de la politique d'investissement responsable d'EGAMO, à savoir : « Maîtriser les risques financiers » ; « Servir l'intérêt général » ; « Agir en accord avec les valeurs mutualistes ».

4.2.6 Méthodologie des analyses de l'empreinte biodiversité

Méthodologie de calcul du score biodiversité Groupe par EGAMO :

Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille pour lesquels l'indicateur est disponible et le nombre de lignes totales du portefeuille ou de l'univers d'investissement. Il s'entend hors participations, actifs non cotés, liquidités et OPC monétaires.



— SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT —

GR O U P E
vyv

Pour une santé
accessible à tous



Groupe VYV, union mutualiste de groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Siren sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E016R1LL14UF62. Siège social : 62-68, rue Jeanne-d'Arc - 75013 Paris. DirCom Groupe VYV/Agence interne de communication - 10/23.

www.groupe-vyv.fr